



CONSEIL MUNICIPAL MARDI 2 DECEMBRE 2025

➤ SEANCE DU DEUX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

Début de séance 18h35.

PRESENTS :

Mesdames, Hélène VARRE, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Sylvie ASENJO, Catherine KERVAJAN, Louise VINCENZI, Maryline BRU, Sabrina BENKENOUCHE, Aurélie POTIER-DORCHY, Claudine GUARY.

Messieurs, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, Jean-Noël ALLARD, Ozkan KIZILDAG, Thierry SOUMAHORO, Eric OLIVE, Christophe GLORIAN, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- ✚ Monsieur Mohamed BEHAIRI, donne son pouvoir à Madame Louise VINCENZI.
- ✚ Madame Christelle ROSSELLO, donne son pouvoir à Madame Karen DOSSETTO.
- ✚ Monsieur Cédric RAFFIER est absent et s'excuse, il ne souhaite pas donner de pouvoir.

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Noël ALLARD a été nommé à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

- *L'ordre du jour s'est achevé à 20h34.*
- *Clôture du conseil municipal 20h41.*

Michel ILLAC :

Mesdames et messieurs, bonsoir bienvenue dans cette salle du conseil municipal. Vous êtes bien nombreux aujourd'hui. Merci d'être présent. C'est important d'avoir une démarche démocratique lors de cette instance.

Alors, on va commencer ce conseil municipal. On a deux retardataires qui sont dans les bouchons, un côté Fos et un côté L2, mais ils ne vont pas tarder. Alors, on va commencer à informer des absents :

On a Christelle ROSSELLO qui est absente et qui a donné un pouvoir à Karen Dossetto.

On a Mohamed BEHAIRI qui est absent qui a donné un pouvoir à Louise VINCENZI.

Cédric RAFFIER qui est absent, il s'excuse, il ne sera pas présent pour des raisons professionnelles, il ne souhaite pas donner de procuration.

Ensuite, je me dois de nommer un secrétaire de séance dans la liste de ceux qui restent encore.

Donc, je propose que ce soit Jean-Noël ALLARD, secrétaire de séance et je vais mettre aux voix cette proposition. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Monsieur Jean-Noël ALLARD qui aura la charge de cette mission.

Ensuite, je dois faire constater que sur table, vous avez eu comme il se doit en fin d'année un feuillet qui reprend toutes les indemnités des élus de la commune sur l'année 2025. Je dois le faire constater, c'est fait. Je constate aussi que le quorum évidemment est plus qu'atteint. Je ne vais pas faire la nomination puisque hormis les trois personnes qui sont représentées, les deux retardataires qui ne vont pas tarder à arriver, on est tous là. Donc le quorum est atteint. On va donc rentrer dans l'ordre du jour proprement dit du conseil municipal. Alors, on va commencer par les arrêtés.

Il y a comme chaque fois beaucoup d'arrêtés entre la période, entre le précédent conseil et le conseil d'aujourd'hui. Or, les arrêtés, je ne vais pas tous les lister parce qu'ils sont tous redondants. On a des arrêtés qui traitent du stationnement ou de la circulation notamment pour des manifestations ou autres, pour des travaux. On a des manifestations sportives aussi qui nécessitent d'avoir un arrêté. On a aussi des débits de boissons. Toutes les associations et autres qui font des manifestations, elles ont besoin d'avoir un arrêté qui leur permet de tenir le débit de boissons. Puis on a des arrêtés liés à l'administration notamment pour l'organisation des élections pour ce conseil. Donc je vois qu'il n'y a pas d'observation, je vais parler des décisions. Oui. Une observation Monsieur LANNE ?

John LANNE :

Oui, bonsoir. Concernant l'arrêté 2025-169 « Azur Connect » aiguillage, tirage et raccordement fibre optique sur l'ensemble de la commune, prolongation, vous pouvez nous en dire plus à ce sujet parce que normalement bon c'est de compétence métropolitaine.

Michel ILLAC :

Oui. « Azur Connect ». Alors, aiguillage, tirage et raccordement fibre optique sur l'ensemble de la commune prolongation. Ben oui, nous on se doit de faire un arrêté pour qu'il puisse comment dire, travailler sur l'espace public dans le cadre des pouvoirs de police du maire. C'est de la circulation, on va dire. .

John LANNE :

Donc le Val de Ricard qui rencontre aujourd'hui de gros problèmes par rapport à la fibre notamment, sera un problème réglé.

Michel ILLAC :

Alors ce n'est pas ce n'est pas ce que dit cet arrêté. L'arrêté, il prévoit la possibilité à cette entreprise de travailler dans des secteurs quand elle le demande, elle demande 15 jours avant, elle donne le secteur etc.... C'est déconnecté complètement du fonctionnement de la fibre. Sur le fonctionnement de la fibre, on aura l'occasion d'en parler sur d'autres délibérations.

Mais cette décision n'est pas liée à ça, pas plus qu'à Val de Ricard qu'ailleurs puisque les problèmes de la fibre, ils sont plus que locaux, ils sont départementaux, ils sont régionaux, ils sont même nationaux.

On a un vrai sujet.

John LANNE :

À l'occasion, si vous pouvez nous faire passer l'arrêté puisqu'ils n'y sont pas sur le site internet de la ville. Toujours pas. Non, non, on les a cherchés. Alors, notamment le 159, le 160, le 161 et on va vous demander en quoi ça correspond ; « Délégation en matière d'établissement des listes électorales et habilitation pour l'accès au REU, collaborateur 1, collaborateur 2 et collaborateur 3 » pour le 161.

Michel ILLAC : C'est tout simplement quand on travaille les listes électorales, il faut que nos personnels soient habilités à intervenir sur certains fichiers et sur certaines documentations. C'est une habilitation administrative. Mais on vous donnera, alors on va vérifier si ces arrêtés ne sont pas disponibles. Évidemment le 169 il n'y est pas. Bon allez et le 159, 160, et le 161 il y est ? il n'y est pas ?

On vérifie, on rectifie il n'y a pas de souci. Donc on va passer donc s'il n'y a pas d'autres observations aux décisions. Les décisions pareilles, c'est tout une liste qui sont liées surtout, alors là on est surtout sur des contrats de maintenance et de prestation pour des prestataires. On a aussi des contrats avec des conventions notamment pour tout ce qui est la politique culturelle de la commune, les spectacles et autres. On a aussi des attributions de marchés, là aussi lié à la M14. Quand on attribue des marchés, il faut prendre des décisions, voilà un petit peu, ce en quoi concerne les décisions, s'il n'y a pas d'observation.

Michel ILLAC :

oui, Monsieur Lanne.

John LANNE :

Alors la 2025-89 modification de la demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif sécurité publique. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? Alors je vais vous les lister comme ça. Je ne reprends pas la parole à chaque fois. La 225-105 fongibilité des crédits virement opération numéro 669 vers les opérations 669 et 678. Et enfin la 2025-119 subvention départementale dans le cadre des aides aux acquisitions foncières, pardon, projet cœur de ville identification des parcelles et de la destination finale des biens.

Michel ILLAC :

Bon on va commencer par le dernier, puisque j'avais ouvert la page sur le 119. Sur le 119 il s'agit suite à la demande du conseil départemental de préciser le numéro de la parcelle. Il avait été oublié dans la précédente délibération. C'est une décision. Donc ça c'est comme ça. Après, vous m'avez dit la ?



John LANNE :

105.

Michel ILLAC :

La 105 qui attrait à la fongibilité des crédits, virement d'opération Sébastien peut-être ou notre directrice générale des services ? (*inaudible*) c'est comptable, c'est comptable.

John LANNE :

La 105 et la 89 ?

Michel ILLAC :

La 89, modification de demande de subvention pour le conseil départemental, dispositif sécurité publique. Ben oui, là tout simplement on avait fait une première demande et on avait trop regroupé les choses. Ils ont voulu qu'on les scinde. C'est le département qui a souhaité qu'on les qu'on les dégroupé pour que la délibération, elle soit posée d'une autre façon. . D'ailleurs, elle est posée et elle fera l'objet d'une discussion au prochain conseil départemental, la prochaine commission permanente de ce mois.

John LANNE :

Quelles sont les choses que vous avez regroupés, qu'il a fallu séparer ?

Michel ILLAC :

Donnez, je complèterai.

Oui. Alors tout simplement les PPMS c'est des dispositifs dans les écoles. Il fallait qu'on le sépare de tout ce qui est vidéo dans les rues, sur la voirie, et ça avait été tout regroupé. Donc il a fallu le détacher. C'est une comment dire, une demande administrative du département pour arriver à traiter la subvention.

John LANNE :

Merci.

Sébastien ALARCON :

Et sur la 105, sur la 105, on avait fait, enfin la réglementation évoluée. On fait plus de décision modificative pour des petits montants. Avant, on était assez chronophage, assez lourd et depuis on le fait que sur les investissements et les gros montants significatifs. Du coup, on le passe en décision d'arrêter tout simplement. Donc après le détail des opérations etc.. si vous voulez le détail, on vous le fournira, c'est purement comptable et lié à notre fonctionnement au quotidien. .

Michel ILLAC :

Bon, c'est souvent des ajustements, c'est pour du matériel à la cuisine centrale. Mais bon, on est on est dans des demandes de nos partenaires qui quand ils donnent des subventions, ils veulent qu'on réponde de façon très cadrée et très précise à la façon dont il... Parce qu'après eux, ils répartissent les subventions dans les domaines. Pour ce qui est des décisions, on va passer donc s'il n'y a pas d'autres observations, au délibérations métropolitaines. Pardon ? Oui Monsieur FHAL.

Robert FHAL :

Oui. Bonsoir. Merci, moi j'ai besoin d'information s'il vous plaît sur la 2025-110, c'est la désignation de Maitre TOUITOU dans l'affaire de Madame Céline Cassado et Monsieur Eddie Coursimo. Donc un recours en justice concernant un permis de construire. Sauf que là, on est, on passe en appel. Donc, je voulais savoir qui avait initié l'appel, si c'était la mairie ou si c'était les habitants dans la mesure où cela est payé par de l'argent public et savoir s'il avait été possible avant d'aller en appel de trouver une discussion amiable de façon à éviter justement des procédures supplémentaires.

Marcel TURCHIULI :

Alors, je vais répondre. En fait, dans l'affaire en question, le tribunal administratif a tranché. Il y a eu une demande de mise à jour, il y a eu une demande donc de mise à jour du permis, ce qui a été fait et donc la personne a fait appel, le riverain, le plaignant a fait appel de la décision de justice. Donc du coup ça repart en appel.

Michel ILLAC :

Donc alors délibération métropolitaine depuis le dernier conseil. Donc je rappelle que chaque fois, ils vous sont fournis en détail. Il y en avait une, qui, qu'on a voulu préciser puisqu'elle concerne plus particulièrement la commune. Il s'agit d'une délibération en matière d'urbanisme qui est passé qu'au bureau. C'est que les membres du bureau, ils sont que 7 ou 8, ou 10 à la métropole et donc elle a trait à l'acquisition à l'euro symbolique auprès de la société l'immobilière d'une parcelle de terrain qui est non bâtie, qui est cadastrée AS165, qui est situé au Vallon de Graffiane en vue de son intégration dans le domaine public métropolitain. C'est tout simplement à un moment donné, vous avez vu au milieu du vallon, il y a trois maisons qui sont en cours de construction et il a fallu rajouter un poste incendie et pour ajouter ce poste incendie, la petite parcelle qu'il y avait devant n'était pas la propriété de la métropole pour pouvoir faire cette installation. Donc il y a eu cette négociation pour acheter ces 18 m², je crois quelque chose comme ça qui va permettre de rajouter le poteau d'incendie. pour ça. Allez, on va passer à.... Oui ?

John LANNE :

Alors, il n'y a pas que ça, il y a, il y a d'autres éléments qu'on a regardé, qu'on a lu et qu'on n'a pas forcément non plus compris. Vous allez certainement nous aider parce que vous siégez à la métropole. Il y a une délibération Urba 00118-092025 qui apparaît dans la convocation qu'on nous a transmis.

Alors, on ne comprend pas trop puisque on reparle dans ce conseil métropolitain de l'approbation de la modification du PLUi Marseille Provence, c'est le rapport 27, la page 1021 et ils sont annexés à ce rapport 100 pages de 3090 à 3190, je ne sais pas si vous les avez vu, parmi lesquelles deux pages concerne notre commune. Est-ce qu'il y a un lien direct ou pas ? parce que quand on les regarde, ben fait, on s'aperçoit que c'est naturellement des éléments qui ont déjà été traités lors d'un précédent conseil municipal. Quel est le rapport avec ce rapport numéro 27 ? Pourquoi c'est ressorti en conseil métropolitain ? Est-ce que vous pouvez nous nous en dire plus à ce sujet ?

Michel ILLAC :

En matière de réglementation et notamment de PLUI, le Conseil métropolitain, il a une vision globale des 92 communes. Donc c'est pour ça qu'au fur à mesure qu'il y a des choses qui

évoluent on repasse en conseil et on reprend tout. Mais on regardera plus précisément cette partie- là mais il y a il y a comme vous l'avez dit d'ailleurs dans votre questionnaire, il y a, il n'y a rien de nouveau. .

John LANNE :

OK. Autre chose, il y a le zonage d'assainissement territoire Marseille-Provence.

Donc, il est abordé le traitement des eaux de notre commune. On peut notamment trouver dans les annexes un document qui s'y rapporte en particulier sur le dispositif de la station d'épuration. La station d'épuration qui a été mise en service en 2010 sur notre commune, depuis quand les travaux n'ont plus été ou les derniers travaux tout au moins pardon, ont été réalisés sur cette station d'épuration ? Et pourquoi ? Si les travaux ont été faits, pourquoi ?

Michel ILLAC :

Alors aujourd'hui, cette station d'épuration comme vous le dites quand elle a été mise en place, elle est high-tech. C'est une très belle, c'est une station membranaire avec une technologie haut de gamme quand on l'a inauguré en 2009 ou 2010, je crois que c'était là, il y en avait deux en France, la nôtre et une autre. Donc aujourd'hui, les travaux qui sont faits sont des travaux d'entretien et les derniers travaux qui ont été faits et d'ailleurs on l'a voté ici dans cette instance, vous avez l'occasion de vous exprimer puisqu'il y avait une délibération du conseil métropolitain qui donnait un montant de 700 000 € supplémentaires pour modifier la capacité de la station. Donc c'est une c'est une station membranaire en fait. Ça fonctionne comme des éléments de batterie, vous savez, avec des, comme des, allez comme une ruche, avec des cassettes. Et donc là, on a rajouté des cassettes pour donner une capacité supplémentaire à l'équivalent habitant à la station. Donc, on a, on avait, on était déjà bien mais on a vraiment de la marge. Alors, pourquoi ? Parce qu'il y a eu des secteurs qui n'étaient pas assainis et qui le sont devenus. Donc, il y a beaucoup plus de gens qui utilisent la station. Donc ce n'est pas parce qu'il y a de la population en plus, ce n'est pas parce qu'il y a des maisons en plus, c'est tout simplement parce qu'il y a des gens en plus qui se branchent et qui utilisent cette station, donc les travaux qui ont été fait 700 000 €.

John LANNE :

Mais pourquoi on repasse cette enfin cette délibération, enfin ce n'est même pas une délibération. Pourquoi on reparle de cette annexe dans ce rapport métropolitain si les travaux ont été réalisés et qu'elle a été dimensionnée en fonction des utilisateurs ? Écoutez, la métropole à un moment donné quand elle a mis de l'argent et que les travaux sont certainement là, ils ont été réalisés. Il y a il y a même vous avez vu, on a même communiqué au niveau de la ville au moment où ils ont, où ils ont travaillé puisqu'ils l'ont fait part, avec une grue. Et donc à un moment donné, il faut qu'au niveau de la métropole, il régularise les travaux faits, le paiement et tout le reste. C'est une simple, le simple aboutissement de travaux qui ont été faits, qui étaient nécessaires mais qui sont aujourd'hui, on est tranquille encore pendant de nombreuses années avec la capacité de notre station.

John LANNE :

Là on parle d'une mise à jour de zonage, pas de pas de règlement, pas de remboursement de frais liés à des travaux de rénovation ou qu'importe.

Michel ILLAC :

Mais là aussi, puisqu'il y a des endroits des secteurs qui ont été rajoutés, des endroits qui sont passés au bout des 2 ans dans des obligation de branchement. Donc c'est pour ça qu'il y a des zonages qui évoluent. vous prenez et après peut-être aussi comme on a mis des travaux qui permettent une capacité plus importante, on prépare aussi l'avenir puisqu'il y a plusieurs secteurs qui sont demandés pour aller dans l'assainissement collectif notamment, qui sont en discussion au Vallon de Graffiane, au Romarin, au Roseau et peut-être à d'autres endroits. Pour le moment, il n'y a pas plus, mais on regardera de près, on vous dira à quoi correspond exactement. Mais sachez que s'il fallait résumer que la métropole a entendu la demande de la commune et ils le suivent puisque c'est leur compétence de faire en sorte que la station, elle soit, elle soit préparée pour accepter des branchements nouveaux et ça va dans le bon sens. Dans les calanques, ça se branche tous les jours, un peu moins maintenant parce qu'ils l'ont fait mais là plus ça va, plus les gens se branchent. C'est bien que, c'était le but. C'était le but avoué quoi. Allez, on va passer.

John LANNE :

Alors, non, vous l'avez dit c'est tellement détaillé que quand on regarde de plus près effectivement, il y a pas mal de choses qui concerne notre commune. Il y a encore d'autres rapports en transport mobilité durable. il y a le rapport 1809-2025. Bon, bref, on va les passer. Il y en a encore quatre et notamment sur des délibérations qui abordent la nouvelle tarification RTM et Zou qui concerne directement notre commune, en particulier les lignes de bus L et le train de la Côte Bleue, notamment la gare à Ensues. Alors, on trouvait, si on a bien compris la délibération — et vous allez nous éclairer puisque vous étiez certainement à ce bureau — si on comprend bien cette délibération, en fait, c'est en gros, pour faire simple, une fusion entre les transports organisés par la Région, donc le train en l'occurrence ZOU, et la Métropole. Qui à l'époque, en tout cas depuis que ça a été mis en service, à l'époque il fallait deux cartes pour ceux qui prenaient le train, pour ceux qui étaient également usagers du train, du bus. Maintenant, il n'y a qu'une seule carte qui regroupe ces deux prestations.

Là où c'est intéressant pour les habitants de la commune, parce qu'il y a quand même pas mal de personnes aujourd'hui qui utilisent la gare de La Redonne et qui se rendent sur Marseille et pas que, c'est qu'il y a des tarifs avantageux, si on a bien compris. C'est-à-dire que grosso modo, il y a 50 % sur le montant total de prise en charge sur l'abonnement annuel, pris en charge de manière équitable et la Métropole et la Région. Alors, c'est bien ça ? On a bien compris ? Bon, vous allez détailler mieux que moi, certainement.

C'est dommage, en tout cas, qu'il n'y ait pas eu de communication, notamment sur le site internet. On a encore regardé à la dernière minute, avant d'intégrer cette salle du conseil, et qu'il n'y ait pas eu de communication, parce que c'est quand même pas mal d'usagers sur la commune. Et si toutefois on pouvait faire bénéficier aux usagers de la commune et bien de ces tarifs avantageux, alors pas vous, mais en tout cas leur faire savoir que ça existe, et bien ce serait bien de le diffuser, je pense, sur le site internet.

Michel ILLAC :

Alors, vous avez raison. Je partage entièrement le fait qu'il est important de communiquer auprès de la population et au plus près du secteur, notamment la ville, pour nos tarifs et ce qui se passe sur la ville. Nous, nous le faisons. Quand vous voyez, il n'y a pas longtemps, il y a eu

des modifications de la C8. Il y a des gens sur les réseaux qui se sont empressés de dire que ça avait changé. Ils ont donné des tarifs qu'ils avaient vus, qui étaient sortis le matin même dans la communication de la Métropole.

Nous, on attend d'avoir les kits et l'information, comment dire détaillée et officielle pour la communiquer. Donc on communiquera très rapidement sur tous ces sujets, comme on communique sur tout. Mais nous, on a une responsabilité commune.

Moi, il m'arrive de communiquer un petit peu plus en amont parce que je suis comme un administré lambda, un citoyen. Mais la ville fait en sorte de communiquer. On a demandé sur la C8, on a demandé sur l'organisation des transports, on a demandé sur les tarifications, puisqu'elles évoluent encore, ça, c'est un sujet qui a été abordé lors de la convention régionale. Donc, on va communiquer, mais vous avez raison, il faut communiquer, nous le ferons.

John LANNE :

La mise en service de ce partenariat, c'est prévu pour quelle date ?

Michel ILLAC :

Je ne l'ai pas en tête, vous le mettez en marche.

John LANNE :

Donc, vous comptez communiquer quand ?

Michel ILLAC :

Dès qu'on aura les éléments officiels. Le service communication, qui a d'ailleurs été renforcé. Bonjour à notre deuxième personne qui a rejoint le service, communiquera en bonne et due forme sur les éléments qu'on aura officiels. On ne peut pas faire de l'à-peu-près.

John LANNE :

Bon, il y a quand même les détails avec justement les fractionnements de tarification sur les annexes de cette délibération au 1er janvier 2026 .

Michel ILLAC :

Vous voyez, on a encore le temps pour communiquer. Donc aujourd'hui, nous attendons

(Coupé par Monsieur John LANNE)

John LANNE :

La convention elle est signée sur une année.

Michel ILLAC :

Nous attendons, je vous le répète, d'avoir des éléments factuels, fiables et officiels pour communiquer. Nous allons les avoir prochainement et nous communiquerons, vous serez le premier à partager le post de la ville. Merci.

➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

Allez, on va passer à l'ordre du jour du conseil municipal. Alors, il faut approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2025, s'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Ah pardon, je croyais qu'il y avait une observation, excusez-moi. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui est contre ? deux abstentions : Monsieur FHAL et Monsieur OUNANIAN.

→ *A la majorité des membres présents ou représentés*

Deux abstentions :

M. Frédéric OUNANIAN- M. Robert FHAL

Après tout le reste, nous avons approuvé ce procès-verbal. Merci à la secrétaire et aux gens qui l'ont écrit.

➤ ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Annexe : Document unique RIFSEEP

Nous allons passer aux délibérations proprement dites et nous allons commencer par les rapports fonction publique avec un premier rapport qui parle du RIFSEEP. Alors, vous le savez, c'est une façon d'actualiser le régime indemnitaire des fonctionnaires en fonction des sujétions, de la façon dont ils travaillent, des missions qu'ils ont, de l'expertise et de leur qualité.

À noter, et je crois qu'il faut qu'on commence par ça parce qu'il y a beaucoup de documents, on ne va pas tout détailler, mais à noter que le conseil avec les personnels, le CST, le comité social territorial, a validé à l'unanimité ce rapport, et la commission numéro 6 aussi à l'unanimité a voté. Donc c'est quand même un signe qu'on est tous d'accord sur ce sujet.

Il s'agit d'une mise à jour réglementaire. C'est de la réglementation qu'il faut qu'on mette à jour. On a aujourd'hui une obligation dans la rémunération et les traitements, en cas de maladie, de respecter certaines nouvelles règles. Elles sont détaillées dans ce rapport.

En matière de traitement de base, le maintien en cas de maladie ordinaire c'est de 90 % du traitement pendant les trois premiers mois et c'est 50 % du traitement pendant les neuf mois suivants. Voyez, donc ça c'est la règle.

Pour ce qui est des éléments, notamment l'IFSE, des éléments qui sont plus liés et évolutifs, il y a un jour de carence évidemment, il est maintenu, et par contre le sort du traitement ce sera 90 % pendant 30 jours d'absence consécutive pour maladie ordinaire, et après il est suspendu. Ça veut dire 90 % pendant 30 jours et après il n'y a plus d'IFSE et pour le CIA, ben pareil, on a modifié parce qu'on nous a demandé de nous mettre en règle. Mais nous, au lieu de faire un versement annuel, c'est ce que prévoit la loi, on a fait un versement mensuel. Pourquoi on le fait mensuel ? Parce que ça permet aux agents d'avoir tous les mois une petite partie, de ne pas attendre la fin de l'année pour avoir cet élément de salaire, qui peut être intéressant notamment pour les petits salaires, des ajustements que prévoit cette délibération. Donc on

vous demande d'approuver l'actualisation et de fixer ces délais et de m'autoriser à signer les documents qui s'y rapportent. S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour? À l'unanimité. Merci pour le personnel, c'est important.

→ *A l'unanimité des membres présents ou représentés*

➤ ADHESION A L'OFFRE DE SERVICE POLE SANTE MEDECINE PREVENTIVE & PREVENTION ET SECURITE AU TRAVAIL DU CDG13

Annexe : Convention d'adhésion à l'offre de service du CDG13

Le dossier qui suit, il s'agit de l'adhésion à l'offre de services « Pôle santé préventive ». Alors là aussi, c'est tout simple. Encore une fois, il y a eu l'unanimité du CST, de l'instance avec le personnel, et de la commission numéro 6. Donc on est tous d'accord sur ce renouvellement.

Bon c'est juste un renouvellement. On continue à avoir une participation forfaitaire au niveau de la municipalité qui est évaluée à 80 € par agent et par an, il n'y a rien de plus à rajouter. On reconduit ce qui avait déjà accordé.

S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ?

John LANNE :

Alors, j'ai une observation.

Michel ILLAC :

Oui.

John LANNE :

Quand on regarde la dernière convention signée le 7 décembre 2023...

Michel ILLAC :

Oui.

John LANNE :

Vous aviez intégré un coût forfaitaire annuel de 1 839 €, qui incluait l'ensemble des prestations d'inspection et de conseils planifiés dans la collectivité. Aujourd'hui, on est, il y a effectivement une différence entre les 65 € de l'époque et les 80 € d'aujourd'hui. À l'époque, on avait donc ce coût forfaitaire annuel de 1 839 €, et sur cette convention, on ne l'a pas. Pourquoi ? À quoi ça correspondait en 2023 ?

Michel ILLAC :

Je ne sais pas pourquoi cela n'a pas été précisé ce coup-ci. Peut-être que notre directrice générale des services, sur ce sujet. Sinon, nous ce qui nous importait, c'était le renouvellement du contrat dans les mêmes conditions, mais par contre, on apportait à 80 € la somme évaluée par an et par agent. Je vais vérifier. Vous parlez du 7/12/2023 ?



John LANNE :

Oui, la dernière convention qu'on a signée, enfin la dernière convention qui a été signée le 7 décembre 2023, le coût forfaitaire annuel qui était de 1 839 €.

Michel ILLAC :

On regarde et on vous répond. Merci de votre compréhension. Certainement qu'on a dû discuter avec le CDG, mais on le vérifie et on vous le confirme. Donc ça c'était l'adhésion. On avait voté ? Ah on n'avait pas voté, alors je mets aux voix : qui est pour ?
À l'unanimité pour l'adhésion à l'offre de services du pôle santé.

→ *A l'unanimité des membres présents ou représentés*

➤ AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AU RISQUE PREVOYANCE

Ensuite, il s'agit de l'augmentation de la participation de l'employeur au risque de prévoyance. Là aussi, il y a eu l'unanimité au CST, c'est important de le dire et unanimité de la commission numéro 6 qui s'est réunie.

Ce qu'il faut retenir dans cette délibération, c'est que l'on augmente la participation de l'employeur au risque de prévoyance, on passe d'un montant qui était de 10 € à 15 €. Pourquoi on est passés aussi, parce qu'on a regardé de près et on a fait le choix de pouvoir prendre en compte quasiment à 100 % cette dépense pour les petits salaires. C'était important de le faire, et c'est pour cela qu'on a fait comme ça. S'il n'y a pas d'observation...oui ?

John LANNE :

Si, là encore... Pardon ? quoi ?

Michel ILLAC :

Je ne vous ai pas coupé la parole, vous ne l'avez pas prise. Pardon ?

(Echanges sans micro inaudibles)

On avait précisé oui que...

John LANNE :

Et là les 80€ c'est quoi ? l'ensemble ?Ok.

Michel ILLAC :

Allez, on revient donc à l'augmentation de la participation employeur. Qui est pour ?
À l'unanimité. Merci pour le personnel, pour cette sage décision.

→ *A l'unanimité des membres présents ou représentés*

➤ CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS LORS D'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – ANNEE 2026

Ensuite, on a une création de postes d'agents contractuels sur des emplois non permanents. Je donne la parole à Hélène VARRE.

Hélène VARRE :

Bonsoir. Donc, comme chaque année, on lance un recrutement pour les agents saisonniers. Donc on vous demande l'autorisation de lancer ces recrutements.

S'il n'y a pas de questions, qui est pour ?

Merci.

→ *A l'unanimité des membres présents ou représentés*

➤ PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

Annexe : Rapport social unique

Michel ILLAC :

La délibération suivante concerne la présentation du rapport social unique. Vous savez que tous les ans, on présente le rapport social, qui donne la santé de la collectivité sur divers sujets. Ce sont des informations générales qu'on reprend bien entendu. Le CST a donné un avis unanime le 14 octobre lors de la séance, et on a eu un avis majoritaire de la commission numéro 6 sur ce sujet.

Alors ça concerne beaucoup de choses ce RSU. Ce rapport social, il donne des données RH : des données sur le nombre de fonctionnaires sur la collectivité, le comparatif entre cette année et l'année d'avant ; le nombre de fonctionnaires, les mouvements, les mutations, les départs, les arrivées, etc. On peut noter des choses intéressantes quand même, c'est qu'aujourd'hui on a aussi sur le livre de l'évolution professionnelle, dans ce rapport, la mention très précise et ce sont des faits, que par rapport à 2023, on a eu plus du double d'avancements d'échelon par rapport à 2023. Ce qui est bien pour les salariés, on a eu près du triple d'avancement en grade aussi, 3 fois plus de grade et d'avancements cette année que les années précédentes.

Au niveau de la formation pareil, on a eu une augmentation significative en passant de 71% en 2023 à 84 % en 2024. Ce qui n'est pas rien, vous voyez. Ce sont tous des indicatifs à la hausse et très positif. Au niveau du handicap, là aussi ben le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs, lui il reste aussi à la hauteur obligatoire, on n'a pas plus ni moins, on n'a pas spécialement de demande et on est à 6 % et on est dans le chiffre habituel.

Concernant l'absentéisme, on a une légère baisse sur les emplois permanents, titulaires et contractuels et on a une nette baisse sur les accidents du travail. Là aussi c'est un effort permanent, qui est fait entre les personnels, les représentants du personnel aux instances ou il siège, les élus et les chefs de services, enfin un peu tout le monde pour essayer de trouver des éléments d'améliorations des conditions de travail et éviter les accidents de travail, si vous

voulez, ce rapport il est, évidemment il a beaucoup de chiffres, il y a beaucoup de données plus importantes mais synthétiquement, ce que l'on peut dire sur la santé sociale de la ville d'Ensuès-la-Redonne. C'est ce que je voulais rapidement résumer ce soir. Des observations ?

John LANNE :

Oui. Alors la santé c'est bien, c'est très bien même, du double d'augmentation, fin d'avancements, d'échelons, le triple, en grade etc., pas de souci. Par contre, donc il y a une année de décalage, 2023, nombre d'agents 97, rémunération annuelle brute de 2 426 980 €. 2024, 102 agents, rémunération annuelle brute 2 360 185 €. Nous ça nous a interpellé. On ne comprend pas, alors qu'on a plus d'agent, on a une rémunération annuelle brute inférieure à celle de l'année précédente avec moins d'agents et après il y a des primes et après il y a des primes. En 2023, il y a 991 546 € de primes qui ont été versées, et en 2024, 412 144 €. Alors, il y a sans doute une explication.

Michel ILLAC :

Pour le montant global de la rémunération, lié au nombre de personnel, il n'y a pas d'arithmétique entre un nombre et un nombre, il faut comparer ce qu'il y a dans le nombre. Il y a des fonctionnaires qui sont titulaires, il y a des fonctionnaires qui sont à temps complet, il y a des fonctionnaires qui ont un certain grade et quand on recrute qui s'en vont, et il y en a d'autre qui ont un certain grade et les salaires ne sont pas les mêmes. Mais on en a beaucoup ici dans cette instance validée beaucoup de postes, on avait eu la discussion d'ailleurs, avec des postes notamment dans les écoles sur du 9h30 je crois ou 12h et on c'était même posé la question, on avait eu beaucoup d'échanges, d'ailleurs Madame Potier ensemble sur le sujet. Donc ce sont des contrats qui intéressent les gens qui les signe, parce que c'est un complément, parce que ça va bien avec l'organisation de vie. Donc ce n'est pas parce qu'on a du monde en plus, en nombre qu'on a du nombre arithmétiquement du montant en plus de rémunération, ça c'est la première explication.

Sur les primes, on passe de 800 000 à 400 c'est ça ?

John LANNE :

940 ...quasiment un million d'euros à 412 144.

Michel ILLAC :

Je jette un œil rapide mais dans le détail il va y avoir des explications en fonction surtout des catégories et des salaires qui sont peut-être moins avec les primes mais plutôt avec des éléments fixes. Je ne l'ai pas, vous l'avez ? Je suis en train de regarder.

John LANNE :

Et bien de ce temps-là, donc du coup il y a un décalage. Fin un décalage, qui est pareil, qui est certainement justifié, 2023 - 97 agents, 2024 – 102 agents. Les 5 agents qui ont été embauchés, titulaires ? Les 5 agents qui ont été embauchés en 2024 dans quel service ils ont été recrutés ? Parce qu'on n'a pas eu de tableau des effectifs depuis un petit moment.

Michel ILLAC :

Ben écoutez, le tableau des effectifs, ils sont discutés à chaque fois qu'il y a nécessité et chaque fois qu'il y a nécessité on explique à l'unité prêt pourquoi les réponses, pourquoi on, a supprimé, pourquoi on a créé d'autres postes. On le fait à la fois pour le déroulement de carrière pour nommer les gens sur des grades et on le fait aussi quand on crée des emplois ou quand on remplace des emplois par d'autres emplois ou quand on fait de la modification entre service. Là, en détail des cinq je ne vais pas vous les donner là ce soir de mémoire, mais on avait au service scolaire, centre loisirs, je crois on avait fait le choix de titulariser, je parle sous le couvert d'Hélène, de titulariser des jeunes qui était en contrat précaire et on les a titularisés. Les adjoints à la directrice du centre. Cela il y en avait trois ou il y en avait quatre, de mémoire et après il y avait aussi.... *(Inaudible)*...

Oui et après on a titularisé aussi le jeune qui est aussi au service scolaire, dans l'open-space là et à la comptabilité aussi on a titularisé quelqu'un. On ne doit pas être loin du compte sur les 5.

John LANNE :

Et la création de poste qu'il y a eu en 2025 ? *(Inaudible sans micro)* le remplacement pardon. Le remplacement oui. L'agent qui a été recruté au développement durable, c'est toujours pareil, comme on n'a pas eu de tableau des effectifs.

Michel ILLAC :

C'est un contractuel donc un nombre, c'est une opération sans incidence. Il y avait quelqu'un qui était contractuel, qui a été remplacé par quelqu'un d'autre qui était contractuel. Qui est contractuel rédacteur.

(Inaudible sans micro)

Alors la première personne qui avait c'était le démarrage de la construction en personnel de notre service environnement et c'était une personne qui avait un contrat aidé et après d'un contrat aidé cette personne...

(Inaudible sans micro)

Mettez le micro parce que je ne vous entends pas.

Aurélie POTIER-DORCHY :

Bonsoir.

Du coup, vous auriez dû nous donner un nouveau tableau des effectifs, puisqu'effectivement si ce n'est pas la même chose, c'est tout est inclus dans le tableau des effectifs. Vous mettez aussi bien les titulaires que les contractuels. Donc là, on aurait dû avoir un tableau des effectifs que vous ne nous avez pas présenté.

Michel ILLAC :

Alors, quand le poste existe au tableau des effectifs, on n'a pas besoin de modifier et de présenter. Aujourd'hui, un tableau des effectifs quand on le bouge, c'est parce que justement il y a il y a des mouvements qui sont nécessaires notamment pour nommer ou parce qu'on a des grades qui n'existent pas et que quand on va lancer le recrutement, on a besoin de de se

prémunir de gens qui répondent à l'appel d'offre avec un grade qu'on n'aurait pas. C'est pour ça qu'on on essaie de garder quelques grades même si pour le recrutement...

John LANNE :

Mais, mais le grade c'était le même ou ce n'était pas le même ? Entre celui qui est parti et celui qui est arrivé ?

Michel ILLAC :

Le grade, il existait en tant que rédacteur dans la première, dans la première période, la personne qu'on a recrutée c'était un emploi aidé. Donc, le grade existait mais c'était un emploi aidé. Quand la personne est partie et qu'on l'a remplacé, la personne est rédacteur et le poste, il était déjà, elle est venue sur le poste.

John LANNE :

Ok. Et donc pour les primes ?

Madame la directrice générale des services :

Le RSU, c'est un document qu'on remplit sur une application du CDG. Donc on remplit les données, le nombre de femmes, le nombre de contractuels, le nombre, les salaires versés, les primes versées. Le document, il est généré ensuite par le CDG. Là, je viens d'échanger avec la DRH. On n'est pas en mesure maintenant de vous donner la différence sur les primes, mais on s'engage à vous faire un retour. On va interroger le CDG. Parfois, les primes, elles peuvent être dissociées d'une année sur l'autre. Il suffit de les cumuler. On va vérifier ça et on vous fera un retour.

Michel ILLAC :

Ben écoutez, s'il n'y a pas d'autres observations, on va considérer que ce rapport sur le RSU est terminé. Il faut mettre aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Alors ; une, deux, trois, quatre abstentions. D'accord. Sinon, après le reste, ils ont voté pour.

Aurélien POTIER DORCHY :

Excusez-moi, je, je reviens sur le tableau des effectifs de l'année dernière, le dernier qu'on a voté. Effectivement, en fait, non, il y a le rédacteur donc elle a été, elle a été recrutée en tant que rédacteur principal première classe ? 2^e classe ? On sait, on sait ça ou pas ?

Michel ILLAC :

En tout cas sur le poste, sur le poste qui existait. Donc là je ne l'ai pas de tête mais sur le dernier tableau des effectifs le poste qui était vacant et c'est sur ce poste qu'elle a été...

Aurélien POTIER DORCHY :

Donc rédacteur, le seul poste vacant c'est effectivement rédacteur.

Michel ILLAC :

Ben ça doit être sur ce poste-là, on le vérifiera quand même.

Aurélien POTIER DORCHY :

D'accord merci.

Michel ILLAC :

Oui mais pardon oui bien sûr. Ce sont des gens diplômés, mis à part la personne d'avant qui était contrat aidé. Mais ouais mais, elle a fait d'autres choix. OK. Bon donc ça y est, on a voté.

→ *A la majorité des membres présents ou représentés*

Quatre abstentions :

Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD

➤ RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE PROPOSE PAR LE CDG13

Annexe : Convention de médiation préalable obligatoire CDG13

Michel ILLAC :

On va passer donc passer à la délibération suivante. Il s'agit du renouvellement de l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire. Elle est obligatoire, elle est proposée par le CDG. On travaille, vous le savez beaucoup avec le CDG puisqu'il permet à toutes les communes d'avoir une uniformité et un partage et de négocier des tarifs et de travailler ensemble pour être plus efficace. Donc c'est obligatoire. Donc tout simplement ce dispositif, il faut que vous sachiez une chose, c'est que c'est un renouvellement d'abord à l'adhésion. Donc c'est, on refait ce qui existait déjà. Par contre, il est important de dire que ce dispositif, il a une vocation à favoriser le règlement amiable. C'est un dispositif qui est fait pour régler les problématiques qui pourrait y avoir dans des litiges entre des agents territoriaux et leurs employeurs. Donc généralement, pour le moment on n' pas eu à l'utiliser mais ça permet d'essayer d'avoir un, un règlement amiable dans ce relationnel plutôt que d'aller au conflit. Bon c'est une reconduction, c'est renouvellement. S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix qui est pour ? A l'unanimité. Merci.

→ *A l'unanimité des membres présents ou représentés*

➤ ACTUALISATION DES INDEMNITES DES ELUS

Annexe : Tableau des indemnités des élus

Michel ILLAC :

Alors là il y a la convention c'est bon. Hop. Allez, on va passer à l'institution politique et là on a l'actualisation des indemnités des élus. Bon, c'est tout simple. Alors, au-delà du fait qu'on vous a donné le tableau pour qui est la loi en début de séance sur les indemnités annuelles, là il y a, il y a simplement une, une mise en en concordance des indemnités des élus suite à la démission, à la décision de Monsieur Jean Noël ALLARD de quitter le groupe et du fait qu'il n'a plus de délégation. Donc les indemnités, comme on a pu le faire auparavant pour d'autres départs dans



cette instance, c'est tout simplement de l'arithmétique, c'est une répartition nouvelle avec les pourcentages adaptés pour les indemnités des élus c'est quelques euros à droite à gauche mais c'est en fait c'est l'indemnité que percevait Monsieur Jean Noël ALLARD qui est éclatée sur tout le reste des élus. S'il n'y a pas d'observation. Qui est pour ?

Aurélié POTIER-DORCHY :

Non, non.

Michel ILLAC :

Oui, pour pardon, je vous écoute.

Aurélié POTIER-DORCHY :

Merci. Alors bah comme je le dis à chaque fois, pour rédiger ce tableau des indemnités des élus municipaux, il faut respecter une structure prévue par le code général des collectivités territoriales et les règles de transparence. Donc je vous redemande comme la fois dernière, pourquoi vous ne mettez pas le montant brut mensuel, puisqu'il est noté en fait dans l'article du CGCT notamment le L2123-20 et le L2123-24-1. C'est tout est bien noté et et en fait, il faut avoir, il faut avoir cette colonne obligatoire, obligatoirement. Donc je ne comprends pas pourquoi elle n'y est toujours pas.

Michel ILLAC :

J'ai posé la même question que vous. Alors j'ai regardé aussi, il suffit de faire la multiplication entre le pourcentage sur l'indice et avec la calculette, on remplit la colonne. Mais c'est vrai que c'est n'est ni à vous ni à moi de la remplir. Donc, on vous le fournira avec la colonne.

Aurélié POTIER-DORCHY :

Elle doit être annexée à la délibération. C'est vraiment enfin, c'est réglementé en fait.

Michel ILLAC :

Donc on l'annexera. Je me le suis fait donner tout à l'heure, elles sont là avec la fameuse colonne. Donc voyez, je pense la même chose que vous. Mais ça y est. Bon donc tout est marqué. Si vous voulez, ou on vous fait une copie où on considère que on l'annexe. Dans l'annexe, on mettra l'annexe avec la colonne supplémentaire.

Aurélié POTIER-DORCHY :

Ou alors on l'ajourne la délibération.

Michel ILLAC :

Non, non, on ne va pas ajourner la délibération.

Aurélié POTIER-DORCHY :

D'accord.

Michel ILLAC :

Ce n'est pas une, ce n'est pas une, ce n'est pas rédhibitoire.



Aurélie POTIER-DORCHY :

Il manque légalement la colonne. Je pense que de toute façon ça ne passera pas en préfecture.

Michel ILLAC :

Donc ça, on verra si ça passe ou pas.

Aurélie POTIER-DORCHY :

Et à partir du moment où vous avez voté cette délibération, c'est ça que vous devez nous donner à la préfecture. Donc après faites ce que...

Michel ILLAC :

On vous donnera votre photocopie avant la fin du conseil. On vous donnera la copie avec la colonne et vous l'aurez avant la fin du conseil.

Aurélie POTIER-DORCHY :

Ben, on votera à la fin.

Michel ILLAC :

Alors vous voterez à la fin si vous voulez. Allez, on note bien qu'on votera à la fin et on va faire la copie de ce document que j'ai là. J'ai mis une bricole. Allez OK. Observation entendue, on réserve, je le mets de côté. On votera à la fin une fois que vous aurez eu dans les mains les résultats de la multiplication du pourcentage avec l'indice qui est en haut puisque vous le sollicitez. Alors après on passe aux finances locales, on va parler de beaucoup de choses et on va laisser la parole à Sébastien ALARCON pour la décision budgétaire modificative numéro 3.

➤ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3

Sébastien ALARCON :

Rebonsoir à tous. Donc comme chaque année, 3ème décision modificative qui clôture cet exercice comptable 2025. Deux éléments significatifs à mettre en lumière. Perception de deux subventions de travaux de proximité, l'aménagement de la maison du stade et travaux sur les voies communales et sur les voies communales qui étaient privées. Donc je les énoncerai après si vous voulez savoir lesquels, mais d'ailleurs je l'ai sous les yeux pardon. Baudelaire, Violette, Cantonnier et Creux du Loup sont concernés par cette subvention. Donc c'est bien, on va pouvoir engager les travaux et aller les réaliser. Le troisième fait significatif de cette décision modificative, c'est un engagement de dépenses concernant le matériel et logiciel informatique où on rajoute 100 000 € au crédit parce qu'on a décidé, enfin c'est un sujet très important qu'on souhaite sacraliser de notre côté avec la mise à jour des serveurs suite au passage sous Windows 11 de notre infrastructure IT informatique. Et pour garder un niveau de robustesse élevé dans la protection de nos données notamment, on se doit d'investir assez rapidement et d'être très réactif. Donc c'est pour ça qu'on rajoute 100 000 € de dépenses ou de prévision de dépenses sur cet item-là. Il est compensé par des projets, qui sont en cours d'achèvement sur lesquels on ne dépensera pas la totalité. Donc vous avez les autres opérations qui sont énoncées dans la suite de la délibération. Donc la perception en opération 782 et 783, de deux subventions donc en travaux de proximité et enfin en fonctionnement, important aussi, on

affecte des crédits donc des dépenses supplémentaires à hauteur de 20 000 € concernant la loi SRU, le prélèvement de la loi SRU. J'appelle ça une amende moi, désolé. Et en face des recettes supplémentaires qui viennent équilibrer ces 20 000 € de dépenses supplémentaires qui sont le fruit non pas de trop perçu, mais de de prévision sur laquelle on avait été assez prudents et on va finalement récupérer plus sur ces deux items. Donc la délibération elle est équilibrée si vous avancez d'une page, on voit en bas 137 760 € à la fois en dépense et à la fois en recette. Nous allons monter le fonctionnement au global et l'investissement par dépense si j'ai bien retenu le process depuis quelques années. Est-ce qu'en amont de ce rapport ? Vous avez des questions sur les différents mouvements comptables qu'on souhaite opérer en cette fin d'année ?

Robert FHAL :

Moi n'est pas pour parler des finances, c'est juste pour des questions techniques. Là, je vois qu'il y a de l'argent qui a été mis sur la, sur la mise en conformité de la crèche et sur le la mise en sécurité des bâtiments des périscolaires. Alors je pense que c'est, c'est toi Marcel ?

Sébastien ALARCON :

Alors non, c'est juste comptable, j'y viens en fait. C'est tu vois, il y a une petite particularité, tu vois D comme dépense et le moins 25 000 et le moins 20 000, c'est bien ces deux lignes là ? 772,777 dont tu fais référence ?

Robert FHAL :

On avait trop payé ?

Sébastien ALARCON :

Non, c'est juste que c'est des programmes qui sont en cours d'achèvement. On ne va pas dépenser tout ce qu'on avait budgétisé et donc on récupère ces crédits là qu'on ne va pas dépenser sur cette fin d'année, pour les octroyer notamment aux dépenses qu'on veut prioriser et notamment la partie serveur et PC portable, c'est l'opération 677.

Robert FHAL :

Non, non, mais moi c'était pour revenir justement sur le planning de ces travaux-là.

Sébastien ALARCON :

Ils sont pour moi, ils sont quasi réalisés ou finalisés enfin ou après je sais plus ; Marcel sur les, sur la partie rénovation école élémentaire, en fait on ne va pas dépenser cette somme-là cette année.

Robert FHAL :

Ce n'est pas, la, ce n'est pas la rénovation de l'école élémentaire c'est l'opération suivante. C'est la mise en conformité de la crèche.

Sébastien ALARCON :

D'accord.

Robert FHAL :



C'est à dire qu'elle n'était pas conforme au niveau sécurité j'imagine et sur la mise en sécurité des bâtiments du périscolaire qui n'était pas conforme non plus. C'est ça ?

Marcel TURCHIULI :

Il y a des réglementations qui ont changé au niveau de la crèche, notamment sur des portes qu'on a dû changer pour avoir des oculis à hauteur un peu plus basse pour les enfants. Et donc ça c'est sur la crèche, sur l'école élémentaire. On a fait des opérations de mise en sécurité. non, sur la crèche c'était les portes sur l'école élémentaire, je m'en rappelle plus.

Robert FHAL :

Mais ça a changé quand cette réglementation Marcel ?

Marcel TURCHIULI :

C'est la CAF qui nous l'a imposé en fait.

Robert FHAL :

Cette année-là ?

Marcel TURCHIULI :

Ouais.

Robert FHAL :

Merci.

Sébastien ALARCON :

Donc ça a été réalisé et c'était à peu près 102 000 €. Je suis allé regarder le montant et donc on ne va pas dépenser les 102 000 € mais 102 000 € moins 25000 € sur l'exercice 2025. C'est bon ? C'est clair ? D'autres questions, d'autres remarques ? Et ben je le mets au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 7 abstentions. C'est ça. Quatre, six abstentions, c'est ça ? Et on a le compte. Et il n'y a personne qui est contre. Merci. Ah pardon, c'était un piège. Et ouais, on va se le faire par on va se le faire par chapitre bien entendu. C'était un peu trop facile. C'est bien. Il y en a qui ont suivi. Moi le premier non sur ce point.

Monsieur Sébastien ALARCON procède au vote par ligne.

| Chapitre / Opération | MONTANT | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|--|----------|----------------------|--------|--|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT = 20 000 € | | | | |
| Chap. 014 - D Atténuation de produits | 20 000 € | <i>A la majorité</i> | | <i>Six abstentions :</i> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |
| Chap. 74 - R Dotations & participations | 20 000 € | | | |
| SECTION D'INVESTISSEMENT = 117 760 € | | | | |
| Opération 677 - Matériel et logiciels informatiques | | | | |

| | | | |
|--|-------------|---------------|--|
| Dépenses – 21838/F57 | + 100 000 € | A la majorité | <u>Six abstentions</u> : Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |
| Opération 722 – Rénovation énergétique des bâtiments | | | |
| Dépenses – 21318/F020 | + 40 000 € | A la majorité | <u>Six abstentions</u> : Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |
| Opération 754 – Création d'un jardin partagé | | | |
| Dépenses – 2181/F511 | - 26 000 € | A la majorité | <u>Six abstentions</u> : Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |
| Opération 757 – Construction de bâtiments pour le CTM et le CCF | | | |
| Dépenses – 21848/F020 | + 25 000 € | A la majorité | <u>Six abstentions</u> : Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |
| Dépenses – 21848/F76 | + 25 000 € | | |
| Opération 758 – Création d'un bâtiment public d'actions sociales | | | |
| Dépenses – 21848/F414 | + 50 000 € | A la majorité | <u>Six abstentions</u> : Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |
| Opération 772 – Rénovation de l'école élémentaire | | | |
| Dépenses – 21312/F212 | - 25 000 € | A la majorité | <u>Six abstentions</u> : Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |
| Opération 777 – Rénovation et mise en conformité de la crèche | | | |
| Dépenses – 21318/F4222 | - 20 000 € | A la majorité | <u>Six abstentions</u> : Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |
| Opération 778 – Proxi 2024 Rénovation énergétique du complexe sportif | | | |
| Dépenses – 21314/F321 | - 30 000 € | A la majorité | <u>Six abstentions</u> : Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. |

| | | | |
|---|------------|---------------|--|
| | | | Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |
| Opération 779 – Mise en sécurité des bâtiments du périscolaire | | | |
| Dépenses – 21318/F331 | - 13 000 € | A la majorité | <i>Six abstentions :</i> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |
| Opération 781 – Proxi 2025 Espaces verts, aires de jeux | | | |
| Dépenses – 2128/F325 | - 50 000 € | A la majorité | <i>Six abstentions :</i> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |
| Opération 782 – Proxi 2025 Aménagement de la maison du stade | | | |
| Dépenses – 21318/F312 | + 9 050 € | A la majorité | <i>Six abstentions :</i> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |
| Recettes – 1323/F312 | + 59 050 € | | |
| Opération 783 – Proxi 2025 Travaux de voirie communale | | | |
| Dépenses – 2151/F518 | + 8 710 € | A la majorité | <i>Six abstentions :</i> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |
| Recettes – 1323/F518 | + 58 710 € | | |
| Opération 784 – Désimperméabilisation de la cour des écoles | | | |
| Dépenses – 2031/F212 | + 24 000 € | A la majorité | <i>Six abstentions :</i> Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD |

Sébastien ALARCON :

Je vous remercie. Je suis désolé du petit retour en arrière sur le process du vote. Merci. Je crois que je garde c'est ça, j'ai tous les rapports finances qui se suivent. Donc le prochain aussi, c'est un autre rapport comptable que je vais essayer de vulgariser un peu, c'est l'admission en non-valeur.

➤ ADMISSION EN NON-VALEUR

Annexe : Listes SCG des créances (2)

Sébastien LARCON :

C'est-à-dire la constatation dans nos comptes de créance irrécouvrable. Donc des factures qu'on va, pour lesquelles on ne sera pas payé. Il y a deux types de factures. Donc il y a une liste de créances éteintes et on propose aussi une liste de créances en admission en non-valeur. Liste de créances éteintes, qu'est-ce que c'est ? Il y en a pour 1 257,70 €. Elles sont annulées car c'est passé en commission. Donc les personnes qui étaient redevables de ces sommes-là sont passées en commission de surendettement et la décision de justice a fait qu'il n'était plus solvable. Du coup, nous on se retrouve avec, bon c'est des vieilles créances qu'on a constaté dans nos comptes depuis longtemps mais là on les sort comptablement de notre trésorerie, de notre état comptable pardon pour 1 257,70 € et on a la même chose sur des titres qui sont admissibles en non-valeur à hauteur de 4 209 euros et 14 centimes. Là c'est un dossier datant de 2016. La personne a été condamnée, mais elle n'est plus solvable pour le paiement de ces deux titres de recettes qu'on avait émis. De mémoire, c'était sur un dépôt sauvage qu'on avait constaté 2015 ou 2016, s'il n'y a pas de questions, donc c'est purement comptable. Ces sommes bien entendu, elles sont prévues dans notre budget et on avait bien anticipé ça. Il n'y aura pas d'incidence sur la clôture de l'année 2025. Pas de pas de question, pas de remarque. On passe au vote. Qui est pour ? Qui ?... à l'unanimité ? Merci.

→ *A l'unanimité des membres présents ou représentés*

➤ OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT

Sébastien ALARCON :

Et je pense d'ailleurs, donc le rapport suivant concerne l'ouverture anticipée de crédit en investissement, compte tenu des élections municipales qui sont prévues au printemps 2026, le calendrier budgétaire se trouve modifié et notamment le vote du budget primitif qu'on avait l'habitude de voter avant fin mars. Maintenant, ça a été décalé donc du coup d'un mois et au 30 avril pour continuer de fonctionner notamment dans nos travaux et nos et nos dépenses d'investissement. L'article 16 12-1 du CGCT prévoit qu'on puisse reconduire certains volumes des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2025 pour avoir une continuité de service et notamment à hauteur de 25 %. Donc ce montant-là donc pour revenir sur le budget 2025, c'était 4 229 804 euros et 20 centimes. Et donc le montant d'affectation crédit qu'on souhaite reconduire pour continuer le fonctionnement de la collectivité le temps du vote du budget et donc à la hauteur de 25 % de ces crédits, il est à 1 057 451 euros et 5 centimes. Vous avez le détail derrière avec la virgule parce que on ne tombait pas bon lors de la commission. Vous avez l'ensemble des projets pour lesquels des opérations, pour lesquelles on souhaite l'ouverture des crédits anticipés 2026. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote où il y a une remarque. Vous avez vu Madame POTIER, on a mis les virgules et on tombe juste en bas de page.



Aurélié POTIER-DORCHY :

C'est bien. Bravo, c'était un problème de montant la dernière fois quand même, même 3€.

Sébastien ALARCON :

C'est un problème d'arrondi. C'était un problème d'arrondi sur Excell et avec les virgules.

Aurélié POTIER-DORCHY :

Les montants publics sont importants, je le rappelle à chaque fois.

Sébastien ALARCON :

C'est pour ça qu'on a mis les virgules.

Aurélié POTIER-DORCHY :

Ouais, super. Et le montant, le nouveau montant, c'est bien. Nous savons que le CFU sera voté en janvier ou février 2026 et nous aimerions avoir la date, s'il vous plaît.

Sébastien ALARCON :

Alors, c'est, ça sera l'objet du prochain conseil si je ne dis pas de bêtises. Et je n'ai pas en tête la date, je dirais début mars, c'est ça de mars ou quelque chose comme ça, deux semaines avant les élections de mémoire ou quelque chose comme ça.

Michel ILLAC :

De mémoire, j'avais le 9 mais je sais plus.

Sébastien ALARCON :

Donc on se reverra au moins une fois encore dans ce conseil ici.

Aurélié POTIER-DORCHY :

Et le ROB ?

Sébastien ALARCON :

Ben ça sera pour moi la prochaine de ma compréhension, c'est les prochaines personnes qui seront là qui voteront le débat d'orientation budgétaire.

Aurélié POTIER-DORCHY :

Non, non. Alors le ROB en fait normalement doit être voté enfin, surtout sur une année d'élection municipale, comme cette année. Il est censé être, il est censé être proposé en décembre 2025 ou en janvier 2026. C'est une obligation. Si le maire ne le fait pas, c'est un non-respect par le maire sortant puisque l'obligation légale doit être présentée et débattue avant le vote du budget primitif. Alors, je lis parce que c'est vrai que c'est assez... Si le maire ne le fait pas avant les élections, c'est une irrégularité dans la, dans la, dans la procédure budgétaire. Le préfet peut déférer le budget au tribunal administratif si le DOB n'a pas eu lieu. Risque de retard dans l'exécution du budget et perte de crédibilité politique. Après les élections, rôle de la nouvelle équipe, le nouveau conseil municipal, une fois installé fin mars et avril doit présenter le ROB en urgence avant de voter le budget primitif. Respecter le délai légal de 2 mois entre le DOB et le vote du budget. Conséquence, le budget primitif sera repoussé souvent en mai, juin, ce qui peut retarder les projets et investissements, bloquer certaines dépenses courantes.

L'impact pratique, c'est la pression temporelle. La nouvelle équipe doit rattraper la procédure rapidement. Le risque de critique, c'est l'absence de transparence sous l'ancienne équipe et démarrage difficile pour la nouvelle. Contrôle préfectoral renforcé. Préfet surveillera la régularité des délibérations. Donc, je voulais savoir pourquoi, vous ne le mettiez pas en place.

Sébastien ALARCON :

Alors la préfecture, elle va réglementer ce calendrier et je me ferai un plaisir de vous présenter le ROB des orientations budgétaires 2026 si le planning le veut avant les élections. Le planning politique, il sera envoyé en temps utile mais effectivement il y aura bien un conseil avant les élections en début mars etc.... Mais vous n'inquiétez pas là-dessus et moi ça sera avec plaisir que je vous déclinerai parce que les services ils travaillent déjà dessus, ils sont déjà on est déjà en débat sur plein de sujets. On a, ça c'est la partie immergée de l'iceberg.

Aurélie POTIER-DORCHY :

D'ailleurs on peut les remercier les services parce que franchement ils sont au top.

Sébastien ALARCON :

Et ben merci à eux et parce que ça ne chôme pas et on continue à se projeter sur l'année prochaine malgré certaines incertitudes politiques.

Michel ILLAC :

Puis ce n'est pas la première fois qu'on est confronté à cette particularité avant les élections de, de voir quand est-ce qu'on va voter le ROB. Ça fait quelques exercices qu'on pratique la situation.

Sébastien ALARCON :

On va passer au vote du coup parce que je ne sais pas si on s'est prononcé. Il y avait une interruption juste avant avec une remarque. Du coup, qui est pour ? Qui s'abstient ? Je note six abstentions. Merci.

→ *A la majorité des membres présents ou représentés*

Six abstentions : Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD

➤ **TARIFS PUBLICS 2026**

Annexe : Tarifs publics 2026

Sébastien ALARCON :

Et j'en ai encore un. Les tarifs publics. Donc comme chaque année, on vote les tarifs publics qui vont s'appliquer sur l'année prochaine, et comme chaque année, on a la même posture, on va dire où sur lesquels on envoie, je finis, je laisse après venir sur la question ou alors j'ai sauté.

Aurélie POTIER-DORCHY :

Excusez-moi, ils n'y sont pas, les tarifs publics n'ont pas été mis. Donc, il faudra peut-être... On rajoute ? Allez, super.

Sébastien ALARCON :

Vous avez bien la délibération etc... les éléments. Non, mais pas dans le vote dans, dans le support du conseil. Vous allez bien ?

Michel ILLAC :

On va rajouter une ligne.

Sébastien ALARCON :

Oui, je pense que tout le monde est assez grand pour rajouter sur le sujet. Donc, c'est tarifs public 2026. Comme chaque année, on les vote par anticipation, pour les appliquer l'année prochaine. Il convient de préciser qu'il y a deux petites spécificités, c'est les contrats qui sont signés au 1^{er}, enfin ces nouveaux tarifs ne s'appliqueront notamment pour la location du complexe Marcel SIBILAT que si l'application des tarifs ne se fera que sur les contrats de réservation signé à compter du 1er janvier 2026. Donc c'est à dire que si on réserve avant, on a les tarifs 2025. Deuxième spécificité, l'application de ces tarifs pour les spectacles ne s'appliqueront que pour la saison culturelle 26/27 qui débute le 1er septembre 2026, donc dans un peu moins d'un an. Et enfin, il y a noté que les tarifs réduits pour les spectacles de la délégation culture. Donc tout ce qui est moins de 26 ans, étudiant en plus de 65 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux, personne en handicap, CE, comité d'entreprise, CSE, groupe associatif et carte familles nombreuses et enfin les abonnements pour trois spectacles minimums. Les tarifs réduit s'appliquent sur ces catégories de bénéficiaires là. Globalement notre posture sur les tarifs publics ils, tous les tarifs sociaux sont gelés ainsi que les cimetières et, et sinon l'ensemble des autres tarifs prend 1,8 % sur cette année 2008, 2026. Pourquoi 1,8 % ? On se base sur les prévisions d'inflation de l'année 2026 qui vont qu'on commence à avoir certains éléments mais pas la totalité. Donc c'est pour ça que on a adopté cette posture là et ce n'est pas la première fois qu'on fait ça. On a déjà fonctionné comme ça, durant les précédents exercices. Globalement petite spécificité, souvent il y a un tarif qui peut être plus d' 1,8 %. On a arrondi à l'euro supérieur pour plus de simplicité, à l'euro supérieur, je crois ou notamment sur les sur la partie, la partie culture au plus proche. L'idée c'est de simplifier les règlements et les encaissements et les paiements des administrés qui souhaitent en bénéficier. Est-ce qu'il y a des questions en amont de ce rapport avant de passer au vote sur ce rapport ? J'en conclus que non. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Et deux abstentions et quatre contres. Je vous remercie de votre attention et je crois que c'est bon pour moi si je ne dis pas de bêtises. C'est Karen qui prend la suite.

→ ***A la majorité des membres présents ou représentés***

Quatre votes contre :

M. Jean-Noël ALLARD - Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY - M. John LANNE

Deux abstentions:

M. Frédéric OUNANIAN- M. Robert FHAL

➤ SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT - MAPE

Karen DOSSETTO :

Bonsoir.

Alors comme donc, il s'agit de la subvention de fonctionnement pour la MAPE ? Comme vous le savez je pense le département des bouches du Rhone mène depuis de nombreuses années une politique volontariste de soutien aux crèches communales portant sur le fonctionnement et fixé à ce jour au tarif annuel de 220 € par place agréé. Notre multi- accueil, petite enfance MAPE comprend 40 places mais offre un accueil en surnombre à hauteur de 44 places. Dans ce cadre, le montant subventionnable s'élève à 8 800 €. C'est à dire 40 multiplié par 220. Chaque année, une demande de subvention est sollicitée à ce titre et pour l'année 2026, un dossier sera à nouveau déposé. Ce soutien étant conditionné aux dépôts préalables d'un dossier complet, il convient d'inviter le conseil municipal à délibérer en vue d'autoriser Monsieur le maire à procéder à cette demande. Donc si pas de question, qui est pour ? A l'unanimité ? Merci.

→ *A l'unanimité des membres présents ou représentés*

Michel ILLAC :

Allez, on va passer donc au domaine de compétences par thème. Là, nous avons une délibération, c'est encore pour Sébastien Alarcon pour une convention de financement de travaux.

➤ CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX POUR L'INTEGRATION DES OUVRAGES ELECTRIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT COORDONNEE AVEC L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (CŒUR DE VILLAGE)

Annexes : Convention de financement de travaux (intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité) et Convention de financement de travaux (intégration des réseaux de communication électroniques dans l'environnement)

Sébastien ALARCON :

Oui, dans notre logique de réaménagement du cœur du village et comme on l'a déjà voté pour, je crois Marcel, je parle sous ton contrôle, mais je crois que c'est la partie une du vallon de Graffiane au précédent conseil, on souhaite vous soumettre une notre convention de financement de travaux pour l'intégration des ouvrages électriques et qu'on coordonnera avec l'enfouissement des réseaux de communication électronique. Donc cette fois-ci, c'est pour centre de village. On avait fait la partie une du vallon de Graffiane précédemment. La participation, elle est à hauteur de 48 000 € c'est 8 % du projet. La participation du territoire énergie 13, dont l'ancien nom est le SMED, donc syndicat mixte des énergies d'électricité. Donc comme pour le vallon de Graffiane, on souhaite passer cette convention, ce qui nous financera une partie des travaux prévus, le reste à la charge de la commune et rentrons, rentrant dans notre logique de, d'aménagement du cœur de village. Vous avez les éléments normalement des rues de projet d'enfouissement, c'est la rue Frédéric Mistral, Pasteur, église, avenue de Roche et Place des martyres de, de Charleval. Sachant que le conseil d'administration du TE13

a favorablement, a émis un avis favorable sur ce sur ce projet-là. Donc ils nous accompagneront à hauteur de 48 000 €. Après à nous d'aller chercher d'autres subventions sur ce projet là mais on, on avance ça démontre aussi notre forte volonté d'avancer sur ce projet phare pour nous. S'il n'y a pas de questions sur ce...

Frédéric OUNANIAN :

Si, il y en a des questions. Bonsoir.

Sébastien ALARCON :

Ah mais Madame POTIER en premier non ?

John LANNE :

Non, allez, on ne l'a pas

Aurélié POTIER-DORCHY :

Non, non, c'est bon. Allez, nous on a un petit souci avec la délibération. Alors, on avait demandé la semaine dernière une communication urgente, enfin un email urgent pour demander en fait les études de faisabilité de TE13, enfin pour l'électricité et pour la fibre. Nous les avons reçus ce jour à 16h7. On vous remercie. Alors simplement, on est un peu embêté parce que en fait les demandes que vous nous avez envoyé ne correspondent pas à la délibération. Les noms des rues ne correspondent pas du tout à la délibération. Déjà d'une. De deux, alors on s'aperçoit en fait au vu des montants exorbitants pour la commune on ne comprend pas pourquoi c'est fait en plusieurs fois c'est-à-dire, on va ouvrir l'enrobé, on va faire un trou, on va poser l'électricité, on va remettre un enrobé froid, c'est ce qui est noté dans les études on va remettre l'enrobé froid on va remettre ensuite l'enrobé final, on va réouvrir la même chose pour la fibre. Donc tout ça à un coût assez important. Alors qu'en fait on va, on va, on va devoir ouvrir pour le pluvial. Donc on se demande pourquoi le montant est exorbitant, enfin ce montant-là est exorbitant, pourquoi on ne fait pas tout en même temps en prenant donc en compte en fait on peut, on pourrait, alors je ne sais pas si ça se pratique ici mais enfin je pense que si ça peut se pratiquer. On peut regrouper plusieurs réseaux notamment les eaux pluviales, la fibre et l'électricité en faisant des tranchées à redent. Donc effectivement, c'est ça a des spécificités, des spécificités et des normes mais c'est réalisable. Donc pourquoi dépenser autant d'argent parce que c'est vraiment c'est cher, c'est très, très cher. Pourquoi dépenser autant d'argent alors qu'en fait on pourrait et ben ouvrir une fois et mutualiser tout ça, ouvrir une fois et refermer une fois et faire correctement les choses. Deuxième chose, le mail que vous nous avez envoyé, on s'aperçoit en fait dans un des documents que les dernières colonnes ont été effacées. Donc on voulait savoir parce qu'apparemment c'est les postes par détail. Pourquoi ça a été effacé ? Parce qu'on ne comprend pas. Et troisième, alors pour moi c'est aussi les subventions parce que bon a 48 000 € de TE13 mais on pourrait très bien aussi avoir des subventions au niveau du département. On peut avoir des subventions au niveau de, alors attendez, de l'ADEM, de la région PACA. On peut avoir des subventions. Pourquoi qu'une seule subvention a été demandée alors que pas mal de subventions existe parce qu'encore une fois c'est à la charge de la... c'est la commune qui va payer. Ça veut dire c'est les Ensuenen qui vont payer. Donc pourquoi un tel montant alors qu'on pourrait avoir d'autres subventions ? Merci.

Marcel TURCHIULI :

Alors, on, on prend toutes les questions pour si ça se regroupe ou je répons indépendamment. Ouais si tu poses tes questions, comme ça je ferai une réponse globale.

Frédéric OUNANIAN :

Merci. Donc oui, sur l'enfouissement des lignes, ce qui la première chose qui choque, c'est le prix exorbitant, comme l'a dit ma collègue tout à l'heure. Donc comme tu l'as rappelé Sébastien, le 30 septembre, on a déjà voté pour l'enfouissement de la partie Graffiane. Donc en fait ce n'est pas la partie Graffiane, c'est le premier tiers de Graffiane puisqu'on s'arrête au Magnolia, on part de Chantegrive jusqu'au Magnolia et de mémoire on est dans les 500, voire 600 000 €. Là si on cumule tout, on flirte avec les 1 million d'euros. Donc là, bon, on joue avec des sommes qui sont assez importantes et donc si c'est vos choix politiques, de mettre autant d'argent dans un premier temps sur des problématiques esthétiques, moi ça me choque et je comprends mieux pourquoi vous obstinez bien sûr à pas vouloir baisser les impôts, alors que, qu'on a les finances pour le faire. Et je comprends encore mieux aussi, pourquoi vous restez silencieux sur les recettes prévues de la Zac des aiguilles. Bon, peut-être que ça passera dans des travaux de ce genre-là. deuxièmement, sur le cœur de village, on ne traite pas toutes les rues du cœur de village, on en traite que certaines. On n'a toujours pas sur ce projet-là de... Alors, quand je dis « on », c'est, ce n'est pas moi personnellement, c'est, c'est les gens qui reviennent vers nous et la peur qu'ils ont ces gens-là, la peur qu'ils ont finalement ça a fait quelque chose. Ça a créé un CIQ qui cherche à défendre donc et comprendre ce qui se passe dans ce cœur de village. Puisque vous parliez de plan A, de plan B. Aujourd'hui, on n'a toujours pas d'information sur le fait que vous avez ou non, rencontrer les propriétaires qui ne souhaitaient pas vendre leur terrain. Le projet, on n'a pas de planning, on n'a pas de prévisionnel de financement sur ce projet-là. Et on découvre dans la presse que Monsieur le maire donc demande à avoir un nouveau mandat pour terminer ce projet. Mais bon, ce projet, il n'a même pas commencé quoi. Donc c'est un nouveau mandat pour commencer finalement ce projet. On entend aussi dire dans la presse que les premiers coups de pioche sont imminents. Alors si vous voulez parler de la démolition de la maison qui est en ruine derrière l'église, oui, je comprends bien que maintenant qu'elle est squattée et elle devient dangereuse, ce sera les premiers coups de pioche. Mais on est convaincu qu'aucun budget n'est voté à la métropole pour engager les travaux et tout cela ne se fera pas avant le 2ème semestre 2026. Donc largement après le résultat des élections. Aujourd'hui, il y a aussi la problématique du pluvial et c'est vous qui l'avez évoqué à la réunion publique puisque le technicien qui était là disait qu'il y avait un point dur avec une servitude aussi. Donc on ne savait pas, il ne savait pas s'ils allaient pouvoir avoir l'autorisation du propriétaire pour passer en servitude de tréfond pour agrandir la canalisation d'eau ou alors avec des, des solutions plus coûteuses en traversant l'avenue de la côte bleue. Ce qu'il en ressort de, de tout ça. Et comme je le dis, ce n'est pas à titre personnel ou à titre d'élu, c'est les gens qu'on rencontre au quotidien qui se disent "Bon ben, qu'est-ce qu'on va faire dans ce centre-ville ?". Et quand on voit les sommes là qu'on engage, même si elles sont subventionnées à petite valeur puisqu'on est à 48 000 € donc pour la partie SMED mais bon je suppose qu'il y aura aussi des subventions comme l'a dit ma collègue de, du département et de la région. Je pense que la moindre des choses c'est de l'exposer, d'exposer ce bilan financier prévisionnel lors de la réunion publique ou alors si les chiffres vous ne les aviez pas ce jour-là, c'est aujourd'hui de communiquer largement et je lirai avec attention bien sûr le, le dernier « empreinte » de, du mois de janvier, dernier « empreinte » de, de la mandature et peut-être

qu'on trouvera toutes les réponses à, à ces questions qu'on est en droit de se poser. Je vous remercie.

Marcel RURCHIULI :

Alors, quelques éléments de réponse sur les premières questions. Quand on me parle des secteurs, alors oui, les rues correspondent mais en fait dans les rues principales, il y a les, les, les points de raccordement et les points de raccordement vont également dans les rues adjacentes. En fait, quand on parle de Frédéric Misral, on va aller sur toutes les rues adjacentes par rapport au réseau électrique tel qu'il est construit aujourd'hui. Donc c'est expliqué d'ailleurs sur la carte qui vous a été remise. On le voit, on le voit nettement. Si ! Ben si on le voit, vous n'avez pas que....

(Prise parole sans micro, inaudible)

Aurélié POTIER-DORCHY :

On parle cœur de village, avenue du général Monsabert, jusqu'au bout de l'avenue Mistral, plus l'ensemble des traverses, centre rue de l'église et chemin des Rompides. Quand on lit, quand on lit, le, le document, le plan bon d'abord on parle de l'avenue de la Roche juste jusqu'à la poste pas au-delà il y a des, il y a des, il y a dans la note de présentation de projet que ce soit pour les deux ce n'est pas les mêmes noms qui sont sur la délibération et sur la note de, de présentation de projet. C'est pas du tout la même chose. Donc, donc non, il y a un problème de nom de rue.

Marcel RURCHIULI :

Alors encore une fois, on est sur un avant-projet sommaire. Pour pouvoir aller plus loin dans les études, il faut qu'il y ait la validation de la convention. Donc une fois que la convention sera signée, ils iront plus loin dans les études et là on aura les, le détail de l'ensemble des travaux à réaliser dans les secteurs. Qu'est-ce qu'il y avait d'autre ? Alors Monsieur OUNANIAN parlait de sommes astronomiques, alors oui, c'est des sommes importantes, mais à chaque réunion de quartier, dans les différents quartiers, la population nous réclame l'enfouissement des réseaux. Vous étiez présent à certaines d'entre elles et donc on répond à la population par ces demandes. Quoi d'autre ? Alors vous parliez tout à l'heure de la mutualisation des travaux. Donc on est également de votre avis sur la question, sauf que on n'est pas sur les mêmes opérateurs, ce n'est pas les mêmes programmes de travaux en fait et c'est quand même relativement difficile à coordonner. Si...

(Prise parole sans micro, inaudible)

Aurélié POTIER-DORCHY :

On anticipe les futurs travaux.

John LANNE :

Mais techniquement, techniquement, c'est, c'est quoi qui est difficile pour les opérateurs ?

Marcel RURCHIULI :

Techniquement il y a la société, il y a la société des eaux...

John LANNE :

Ils pourraient mutualiser ?

Marcel RURCHIULI :

Il y a la société des eaux qui intervient pour le compte de la métropole. Il y a le SMED qui intervient pour le compte de ENEDIS et des réseaux télécom. On n'est pas, sur le même type de réseau. Alors, c'est vrai qu'on peut faire une tranchée ou plus large ou plus profonde avec différentes couches, mais aujourd'hui sur tous les travaux coordonnés, c'est pour ça que le SMED, il intervient généralement à N + 1 ou N + 2 dans ces travaux. Après...

John LANNE :

Donc c'est quoi ? C'est un problème de calendrier entre les différents intervenants ?

Marcel RURCHIULI :

C'est, ça a toujours été comme ça... C'est, c'est un mal français.

Aurélié POTIER-DORCHY :

Ouais. On n'essaie même pas de, de trouver des solutions pour justement d'abord, fin, ne pas parce qu'enfin quand on quand on parle de travaux d'enfouissement, il faut savoir que les riverains vont vraiment être embêtés. Donc là, vous êtes en train de nous dire qu'ils vont être embêtés trois fois. En plus de ça, les Ensuennens vont payer trois fois des travaux qui pourraient être faits en une seule fois. Enfin, je, moi je ne comprends pas la logique là en fait. Je ne comprends pas du tout la logique. Et encore une fois, je vais vous le redire. La délibération ce n'est pas les mêmes noms. Donc si ce n'est pas les mêmes noms de rue, ça ne peut pas correspondre.

Robert FHAL :

Marcel, c'est moi. Bon, écoute, je suis désolé que tu te fasses tirailler comme ça, mais malheureusement, il fallait qu'on en arrive là. Quand on a ouvert la voie, la voie entre le feu rouge jusqu'en bas là pour faire la voirie, pour faire les, les canalisations, je t'avais exhorté de profiter de l'ouverture de la chaussée pour passer la fibre, pour passer tous les toute la toutes les tout ce qu'il fallait faire passer pour plus tard faire des, faire des mises en attente pour des futures caméras, des panneaux lumineux, enfin tout et n'importe quoi. Tu étais d'accord ? Tu étais d'accord ? Tu me dis ouais, c'est jouable, c'est faisable, ça économisait 400 000 €.

Marcel RURCHIULI :

Non, alors ça économisait par 400 000 € et ça a été fait. Ça a été fait depuis le coin de la pharmacie jusqu'à l'angle de la mairie.

Robert FHAL :

Alors c'est, ce n'est peut-être pas la bonne réponse que tu donnes. En tout cas, si c'est ça ta réponse, je te réponds. Si tu, si tu l'as fait à ce moment-là, pourquoi tu ne le fais pas maintenant ? Et je suis content de savoir que vous l'avez fait parce que moi quand j'étais dans votre équipe, ça a été une bagarre ce sujet de dire "Attendez, on ouvre la voie, on ne va pas, on ne va pas l'ouvrir 40 fois, ça coûte une blinde."

Marcel RURCHIULI :

On l'a fait, on a posé...

Robert FHAL :

Si tu l'as fait, tant mieux. C'est bien. J'étais, ça fait partie des choses que sur lesquelles je n'étais pas été informé. Donc maintenant, si ça a été fait à ce moment-là, pourquoi vous ne le refaites pas là ? Enfin, la question, elle est légitime. C'est de l'argent, c'est de l'argent public. Est-ce qu'on a autant à mettre dans des ouvertures multiples de la chaussée quoi ?

Sébastien ALARCON :

Alors, je peux préciser certaines choses ? Ok. Premier point sur je reviens sur Madame POTIER, sur votre remarque sur les subventions. Bien sûr, ça fait 6 ans qu'on fait ça. On va aller chercher les subventions. Et alors on dit coût exorbitant. Vous êtes sur un plan de financement, ce qui est pour moi pas totalement définitif, sur un plan de financement. Donc oui, on ira chercher les subventions qu'il faut sur ce projet-là. C'est, indéniable et on ne s'est pas arrêté tout au long de ce mandat et depuis les mandats précédents, donc c'est le point après les éléments plus administratif, ça on vous a répondu. Et après Frédéric, prix exorbitant aussi, je conviens, mais la difficulté dans une zone très dense aussi, enfin moi on prend un peu de hauteur de réunir les différentes compétences métropolitaine, communal etc..., d'aligner les budgets de l'ensemble des, des, des entités compétentes pour pouvoir faire ça. C'est ça qui est aussi très complexe et ça c'est un jeu enfin c'est une gymnastique assez complexe. Frédéric, trois remarques aussi que tu as que tu as faites sur le fait qu'on était silencieux sur les recettes des aiguilles concernant bon, on dérive totalement du rapport mais je tiens quand même à signaler parce que c'est vraiment important pour moi de dire ça. On n'a jamais été silencieux sur ce sujet-là. D'ailleurs, on l'a présenté en réunion publique, il y avait une planche dédiée sur le montant. Donc je suis déçu que ma pédagogie n'a pas été la bonne sur ce sujet-là. On l'a présenté, on a bien illustré le sujet et on va toucher environ parce que c'est un montant budgété, environ 250 000 €. Et ça, et ça, ça on l'a mis en lumière en en en réunion publique. Et donc je suis déçu que tu, tu penses qu'on soit silencieux sur ça. Et en fait tout à l'heure tu as dit des mots assez, qui se contredisent. Bilan financier prévisionnel, ça ne marche pas. Et on a même une ligne dans notre PPI plan pluri annuel d'investissement qui met en lumière ce projet-là qui est d'un million sept de mémoire sur ce projet-là. Donc, on va, on ne va pas s'arrêter là. On est en train d'acter une convention de financement. Très bien. On va toucher 48 000 € sur ces travaux-là. Donc sont bornés en fonction de certaines réglementations avec le TE13. Mais on ne va pas s'arrêter là-dessus, on va aller chercher les subventions et on va essayer de, que ça soit un autofinancement le plus petit possible, le plus minime possible pour la collectivité. Donc on est totalement transparent sur ça. Ça, ça veut dire qu'on signe une convention. Ça ne veut pas dire qu'on va engager les travaux dès demain. Il faut aussi que tout le monde s'aligne et les compétences et le « mille-feuilles » administratif, pardon, pardonnez-moi le sujet, mais moi ça je trouve ça très chronophage. Il va falloir l'aligner pour réaliser à la fois le vallon de Graffiane et à la fois le centre village et on est obligé à un moment donné d'attendre certaines choses. On ne peut pas tout faire d'un coup ou alors d'avancer parce que certains ont budget, d'autres non pas. J'espère avoir répondu correctement à toutes tes interrogations. Mais je ne peux pas entendre qu'on soit silencieux sur les aiguilles et que et que et surtout un bilan financier prévisionnel, ça ne marche pas. Mais pourtant ça, on l'a déjà présenté précédemment.

Aurélien POTIER-DORCHY :

Ouais, je voudrais rebondir sur ce que vous avez dit là, Monsieur ALARCON. Quand vous dites qu'effectivement on est, quand on parle des tranchées des tranches d'enfouissement, apparemment en fait si vous voulez quand on parle du redent, des tranchées à redent, normalement on met les eaux pluviales en dessous on met ensuite l'électricité et la fibre au-dessus, parce que c'est comme ça que ça fonctionne. Donc demain, si vous commencez ces travaux-là, bon même de toute façon cette délibération sera ajournée, quoi qu'il en soit puisque ce n'est pas les mêmes noms, je le redis, quand ils vont arriver pour le pluvial, ils vont tout arracher pour tout recommencer en fait. Donc il va falloir à un moment donné se coordonner pour faire d'abord le pluvial et ensuite le reste ou alors tout en même temps en tranchées redents. Mais là, enfin c'est là où je ne comprends pas cette délibération parce qu'elle arrive trop tôt. Elle arrive trop tôt. On va d'abord passer par le pluvial. Ensuite on, on mettra au-dessus et la fibre et le ou alors tout en même temps. Mais en tout cas c'est, c'est comme ça que ça fonctionne une tranchée en redent. Mais là, je ne comprends pas. Là, ça arrive trop tôt. Donc si vous nous aviez présenté une convention de financement pour les eaux pluviales, effectivement là, ça aurait été super. C'est ce que, les gens attendent je pense avant, avant tout ça. Et là, non, en de toute façon, elle ne passera pas, la délib parce que même si vous la votez, nous, on va la dénoncer en préfecture.

Sébastien ALARCON :

Comme ...fin, ça passe au contrôle de l'égalité. On verra. Mais quoiqu'il en soit moi par contre, je ne suis pas technicien. Laissez-moi finir s'il vous plaît. Je ne suis pas technicien, je ne peux pas vous dire, qu'est-ce qu'on doit commencer, qu'est-ce qu'on doit faire en BTP. Je ne suis pas compétent du coup sur le sujet. J'ai deux mains gauches et mais de toute façon ça, on le fera en bonne intelligence avec les différents services qui sont, qui sont compétents. Et là il n'y a pas de temporalité. On ne dit pas qu'on commence dans 2 semaines ou en début 2026. On va passer au vote.

Frédéric OUNANIAN :

Je voulais une dernière remarque.

Sébastien ALARCON :

Et oui Frédéric.

John LANNE :

Et moi ensuite.

Frédéric OUNANIAN :

Alors, c'est bon tu me donnes la parole Seb ? Merci. Tu as un grand cœur. Pour revenir au rayon quartier. Marcel, j'y ai été comme toi et jamais on a mis en face les travaux. Les gens bien sûr demandent mais ils ne sont pas au courant forcément du coût des travaux et moi aussi je n'étais pas au courant du coût que ça allait, que ça allait peser donc pour ce centre-ville et, et c'est sur ça que je veux mettre, je veux mettre l'accent. Tu n'as pas répondu à toutes mes questions. Par rapport au... depuis 5 ans. Donc vous n'avez a priori pas rencontré les deux propriétaires. Donc est-ce que depuis la dernière réunion publique les deux propriétaires concernés par des terrains chemin du puits et à côté de l'église ont été vus ? est-ce qu'il y a une négociation qui est rentrée en jeu avec eux ?

Est-ce qu'ils ont peut-être même accepté vos propositions ? Et pour ce qui est aussi donc de la servitude de pluviale parce que bon ce qui m'a aussi choqué c'est que le technicien parlait de, qu'on résoudrait uniquement le problème de pluvial pour une pluie annuelle et non pas décennale. Donc ça aussi c'est inquiétant de faire autant de travaux, d'ouvrir des voies, de mettre des canalisations et les grosses pluies, on ne résoudra pas le problème. Bon, ça me ça me gêne et ça me choque un peu.

Et sur le planning prévisionnel et surtout sur les crédits parce que bon, la métropole, est-ce qu'elle a budgété des crédits ? Est-ce qu'il y a des ACP qui ont été votés pour ce projet-là ? Parce que tout ce qui est voirie pluviale sauf erreur de ma part, ça leur incombe. Donc, c'est l'inquiétude que les, les riverains puisque c'est plutôt les riverains du centre-ville qui se qui se posent des questions et aujourd'hui à ce jour, vous n'avez pas répondu à ces inquiétudes-là. Donc j'aurais voulu qu'on profite de cette de ce conseil municipal si vous avez les réponses pour nous les donner.

Marcel RURCHIULI :

Moi, je vais juste répondre dans un premier temps sur une, le problème de tarif. Tu te dis choqué par le tarif, pourtant tu as siégé au SMED pendant des années à mes côtés et les coûts des travaux qu'on a déjà faits, tu les as connus également. On a déjà enfui. Bah me dis pas non, ne dis pas non. Tu as, tu as siégé au SMED, tu as vu les tarifs. Après, on va demander les subventions derrière qui allégeront fortement, la part communale. Mais te dis pas surpris par ces travaux-là. On en a fait, on a enfui, la, on a enfui la côte bleue, on a enfui la place des Aires, on a enfui, j'en oublie d'autres et c'est des travaux pharaoniques à chaque fois au niveau coût, donc tu ne peux pas dire que tu n'es pas au courant des tarifs. Alors qu'ils soient réactualisés certes, mais là on parle du tarif brut, on ne parle pas des subventions derrière qu'on ira chercher.

Frédéric OUNANIAN :

C'est... Quand je siégeais au SMED, c'était un plan pur annuel. On faisait étape par étape le centre-ville sur la côte bleue. C'était un projet qui avait démarré avant que nous arrivions à la mairie avant, avant 2008. Et qu'on a eu tout ficelé et où il y avait eu un crédit qui a, enfin un emprunt qui avait été réalisé par la commune pour réaliser ce, ce projet-là qui effectivement avait coûté une coquette somme. Ce que je voulais, si tu pouvais nous répondre sur le « est-ce que tu as un planning prévisionnel pour ces fameux coups de pioche ? »

Michel ILLAC :

Allez, on va conclure ce sujet. L'objet de la délibération, ce n'est pas de refaire... Il y avait une question. Oui, allez-y alors.

John LANNE :

Bon, alors on, on a, on n'a effectivement pas répondu à tout. Marcel, enfin tu dis, vous dites tu as siégé au SMED, fin on s'en fou quoi. Pardon de le défendre mais j'ai envie de vous dire que les ensuennens, ils s'en foutent royalement. On parle des ensuennens là, on ne parle pas de Monsieur OUNANIAN, je n'ai rien, j'ai mais alors aucun intérêt à le défendre là pour le coup mais on n'est pas dans un combat de coq. Il y a des ensuennens aujourd'hui, pardon de le dire, il y a des ensuennens aujourd'hui qui s'inquiètent sur les sommes. D'accord. Et, Sébastien, enfin pardon, mais vous dites à ma collègue, on a fait pendant 6 ans, on a été chercher les subventions pendant 6 ans. Oui, d'accord. Ouais, je le mets entre parenthèses et puis j'ai envie

de rigoler doucement puisque souvenez-vous quand vous avez incité pour un projet à aller chercher les subventions au niveau de l'Europe, vous ne le saviez même pas. D'accord ? Bon, mais aujourd'hui, rassurez les ensuennens, 1 million d'euros, 1 million d'euros et puis nous on se retrouve et je le dis franchement comme ma collègue a pu vous le dire à plusieurs reprises, on se retrouve avec une délibération, une convention qui ne corrobore pas. Ça ne corrobore pas. Donc on ne peut pas aujourd'hui dire on autorise Monsieur le maire à aller plus loin ou l'équipe de la majorité à aller plus loin dans un projet qui ne correspond pas à une convention qui est liée directement. Et puis en plus merci, merci au service de nous avoir transmis les éléments puisque je sais que vous êtes passé par d'après ce que vous nous avez répondu par TE13 pour avoir les éléments. Merci mais enfin vous n'avez pas répondu à notre question.

Alors, on connaît une somme au global près d'un million d'euros, mais en fait, on ne sait même pas quels postes aujourd'hui sont les plus coûteux dans ce projet. On ne sait pas, on n'est pas capable aujourd'hui d'analyser les postes les plus coûteux et de dire "Bon, est-ce qu'il n'est pas nécessaire peut-être de revoir la voilure ?» , je ne sais pas. On a juste une somme globale. On a on a une colonne qui est tronquée. Alors peut-être pour des raisons évidentes, je n'en sais rien. Et on a juste en bas écrit marqué total hors taxe sans somme. Bon enfin, il nous manque quand même des éléments. Franchement, il nous manque quand même des éléments.

Et puis je crois qu'il est nécessaire aujourd'hui, mais je le dis en toute sincérité, rassurez les ensuennens. Où allez-vous chercher les aides ? Au près de qui ? Il n'y a pas que la métropole , il n'y a pas que le département , il y en a plein d'autres, on les a et vous le savez peut-être mieux que nous puisque vous le faites depuis 6 ans. Rassurez les ensuennens et je pense sincèrement que cette délibération doit être ajournée. En tout cas, si vous décidez de la voter, on ne prendra pas part au vote et on se lèvera. On quittera la salle du conseil municipal. Très clairement, vous vous en foutez. Les ensuennens s'en foutront pas.

(20h03- Monsieur John LANNE, Madame Aurélie POTIER-DORCHY, Madame Claudine GUARY, Monsieur Jean-Noël ALLARD sortent de la salle des mariages et rentrent à nouveau après le vote.)

Sébastien ALARCON :

Allez, cette délibération, elle passera au conseil, enfin elle passera au conseil de législation, je sais plus le terme, excusez-moi, au contrôle de l'égalité, pardon. On va passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? et quatre non participations votes.

Michel ILLAC :

Bon, écoutez, le conseil municipal, il va évidemment continuer. Il appartient aux élus qui ne veulent pas débattre ou ne veulent pas entendre les choses que la municipalité et les élus qui sont à la gestion leur explique. Nous sommes bien, ça a été dit mais on ne va pas refaire le débat. Ça a été dit et redit. On est bien dans une convention de financement de travaux qui est sur un projet et ce projet il est à en APS, en avant-projet sommaire.

Comme dans tous les projets, il faut enclencher la machine. Tant qu'on n'a pas appuyé sur le bouton départ, ça ne marche pas. L'ancien SMED qui est devenu le TE13 aujourd'hui, il a toutes les communes, tous les maires de France et de Navarre, et là ce sera pour notre département qui veulent enfouir les lignes, pas que pour des questions d'esthétique, pour des questions aussi de fiabilité des réseaux et pour des questions de, d'entretien par la suite et d'économie. Donc je veux dire à partir de ce moment-là, nous le faisons comme nous le faisons avant. Alors avant c'était une autre méthode. Nous le faisons et nous ajusterons au fur et à mesure avec

nos partenaires et bien entendu avec des financements. Nous le faisons sur tous les projets, mais au début il faut enclencher la machine. Si vous restez au point mort, jamais on ne parlera d'enfouissement des lignes.

Et l'enfouissement des lignes c'est l'enfouissement et la mise à discrétion. Ça a été d'ailleurs expliqué aux gens qui ont participé à la concertation sur le cœur de village. Donc aujourd'hui, cette délibération elle n'a pas à offusquer qui que ce soit. C'est une mission qui est importante. C'est un projet qui va s'affiner au fur et à mesure, qui sera phasé avec les travaux autres.

Parce que oui, on est les premiers, on est les premiers, en Italie, ils savent le faire, les fameux redents là que parle Madame POTIER, ils savent faire. Chez nous, on ne sait pas faire. Chez nous, on ne veut pas faire. Chez nous, c'est compliqué. Chez nous, il y a, c'est tout. On est en France.

Donc aujourd'hui, on l'a fait partout. On continuera à le faire mais quand on fait un projet de cette ampleur, avec à la fois l'embellissement, la sécurisation et même l'esthétique et tout ce qu'on veut du village, l'enfouissement des lignes est un vrai sujet, comme il est sur le vallon de Graffiane, comme il a été sur la place des Aires, hier, comme il a été sur l'avenue de la côte bleue et comme il le sera dans les calanques puisque après derrière on enclenchera les calanques, c'est prévu et on a déjà enclenché la machine avec l'organisme.

Donc aujourd'hui, il n'y a pas de crainte à avoir. Nous appuyons sur le bouton pour démarrer, sinon on reste au point mort et on n'avance pas. Et chemin faisant, nous nous ferons au fur et à mesure l'adaptation de ce projet avec nos partenaires qui sont des qui sont des bons. Ils savent faire partout, partout dans toutes les communes. Ils enfouissent dans toutes les communes, ils font du bon travail.

Donc il n'y a pas d'inquiétude, on va voter cette convention. C'est une convention qui nous permet dès aujourd'hui d'enclencher la machine. On ira, nous avons discuté pas plus tard que la semaine dernière avec nos collègues de la métropole, de la voirie et de la circulation sur le phasage des travaux. On a discuté sur l'assainissement. On se revoit encore sur l'éclairages publics dans la semaine. Toutes les semaines, toutes les semaines, on travaille avec nos partenaires et comme ils ont la compétence, on travaille et on avancera sur le sujet.

Donc on va arrêter là sur cette convention de financement. On va la voter. Il appartient à des élus qui ne veulent pas la voter. On l'a voté déjà. Bon, on l'a votée déjà. Moi ce serait bien. Donc l'objet il est clos sur ce rapport.

Robert FHAL :

Non c'est... je vais rajouter une petite... Monsieur, le maire s'il vous plaît. Je pense que vous n'avez pas entendu ce que vous a dit Monsieur John LANNE là et je me rends compte que vous n'avez pas entendu. Vous faites exprès de pas l'avoir entendu parce que depuis tout à l'heure vous parlez vous dites je, nous, mon équipe et etc., c'est très bien. Vous faites le travail que vous avez à faire. On n'est pas d'accord avec vous.

Mais c'est surtout que vous parlez uniquement de vous quoi. Vous avez des habitants qui ont envie de savoir à quelle sauce ils vont être mangés. On sort des... on sort des sommes. On ne sait toujours pas ce plan A, ce plan B, ce plan C. On a aucune idée de ce que vous nous réservez sur ce cœur de village.

Alors ça arrive maintenant là, on est au mois de décembre juste avant les élections. Vous répondez, vous nous dites que vous répondez aux besoins de la population qui ont exprimé une demande d'enfouissement des lignes dans les réunions de quartier. Et bien sûr, il faut répondre aux habitants et pas comme ça. Donnez-nous des informations crédibles.

Alors, je passe le fait qu'apparemment il y a beaucoup d'erreurs dans le texte. Moi, je ne suis pas assez technique pour ça, mais encore une fois, ce qu'a dit Monsieur John LANNE, c'est la vérité. On a rencontré des gens depuis les premières ébauches de ce projet Cœur de village qui sont en attente, qui sont et là qu'ils ont vu que... ils sont parmi nous ce soir.

Les montants qu'on va engager sans aucun planning, ben écoutez, il va falloir leur expliquer quoi, à quelle sauce ils vont être mangés.

Michel ILLAC :

Écoutez, avant l'heure ce n'est pas l'heure. Après l'heure c'est plus l'heure. Aujourd'hui, il faut aller démarrer. Le projet il va démarrer grâce à cette convention.

Cette convention va nous permettre d'ajuster. On ira chercher toutes les subventions. On l'a fait. On l'a fait sur tous les projets. Vous savez, vous parlez à une équipe aujourd'hui qui a beaucoup travaillé sur des projets. Au début, ben oui, il y a ceux qui croient, ceux qui ne croient pas. Et une fois qu'ils sont réalisés, qu'ils fonctionnent, tout le monde dit "Merci Monsieur le maire, merci à mon équipe, aux élus et aux fonctionnaires qui n'ont pas mis le genou à terre, qui ont continué le projet et tout le monde est content."

Donc aujourd'hui, c'est comme ça. Quand on est élu, on a des missions, on a des devoirs. Aujourd'hui, on a un devoir de travailler sur ce dossier et sur ce dossier d'enfouissement des lignes. Et on fera ce qu'il y a à faire. On ira chercher les subventions.

Vous savez, il n'y a pas longtemps, notre trésorier payant nous disait qu'on était une des rares communes à aller chercher autant de subventions. Donc vous savez nous...

Robert FHAL :

Ce n'est pas de ça dont je vous parle Monsieur le maire, je parle des habitants. Vous êtes en train de dire de me parler de vous, je vous parle des habitants.

Michel ILLAC :

Je ne parlais pas de vous.

Robert FHAL :

Je vous parle des habitants. Qu'est-ce que vous allez dire aux habitants ?

(Echanges peu audibles, plusieurs dialogues en même temps)

Michel ILLAC :

On va leur dire ce que vous ne voulez pas entendre. On va leur dire qu'aujourd'hui on a besoin de démarrer et on a bien fait. On a la chance d'avoir été accompagnés par TE13, qui nous a validé à la fois le Vallon de Graffiane et dans la continuité le cœur de village, et après on est déjà enclenché sur une demande pour une partie de... donc je veux dire, nous on anticipe, on travaille comme ça et c'est comme ça qu'on avance et c'est comme ça qu'on arrive à réussir. Donc on va continuer comme ça. Je suis désolé.

Donc aujourd'hui, on a voté cette convention et on travaillera cette convention et on aura l'occasion de s'adapter au fur et à mesure, aussi bien sur l'aspect financement que sur l'aspect réalisation des travaux comme on a su le faire tout le temps.

Sébastien ALARCON :

Juste je précise, on est sur une convention de financement des travaux. Enfin, on n'est pas sur un avant-projet. Donc... laissez-moi finir Robert s'il te plaît. Quand tout ça sera affiné, bien entendu qu'on présentera quelque chose, et comme on a toujours fait ce projet-là, il est concerté depuis le printemps dernier avec des ateliers, etc., dont je suis sûr à certains j'ai participé. Bien entendu, quand on aura des éléments beaucoup plus factuels et rationnels à mettre en lumière, on le mettra.

Là, on parle d'une convention avec TE13 pour aller récupérer de l'argent. On ne parle pas du projet.

Robert FHAL :

Bon, on pourrait en parler des heures. Donc on va arrêter là comme tu dis, mais encore une fois, il y a des sommes qui apparaissent, il y a des questions qui se posent auxquelles il n'y a pas de réponse. On essaie de les poser le plus clairement possible, le plus calmement possible et malgré tout, on est... on est bottés en touche. C'est dommage. C'est un projet, c'est un projet pour lequel on est d'accord, la rénovation du village, mais pas, pas comme ça. Pas comme ça. Et puis il y a des réponses en suspens. Alors, on fait quoi de ces gens-là ? Vous les avez rencontrés ou pas pour ces fameux terrains-là qui seraient susceptibles de rentrer dans le... Non, mais ça a été dit. Ouais, mais c'est bon. C'est bon. C'est bon.

Michel ILLAC :

Bon, écoutez, on ne va pas revenir là-dessus. On travaille, on est...

(Prise de parole sans micro, inaudible)

Robert FHAL :

C'est dingue ça. Là, on parle mais moi je ne suis pas dans la confusion, c'est les habitants qui le sont.

(Prise de parole sans micro, inaudible)

Robert FHAL :

Alors, c'est quoi le plan Valérie ? A, B ou C ? Ben alors... ne me réponds pas comme ça, tu vois. Je reste calme, j'essaie de poser des questions calmement et tu me rentres dedans, tu es pressée.

Valérie SALLES :

Robert, je reste calme mais ça fait 10 fois, 20 fois qu'on vous dit : pour les deux propriétaires pas de problème. Il n'y a pas de problème, je suis très calme. Pour les deux propriétaires on l'a dit en réunion publique, on l'a répété, on leur a dit à eux, ils le savent, ils étaient là dernière fois, on les a rencontrés. Il n'y a pas de problème.

Robert FHAL :

Ils disent que vous ne les avaient pas rencontrés.

Valérie SALLES :

Si une personne qui ne veut pas donner leur terrain, ils ne donnent pas leur terrain. Il n'y a pas...

(Echanges inaudibles, Valérie SALLES est coupée par Robert FHAL)

Michel ILLAC :

Bon allez, là là-dessus, on ne va pas épiloguer.

(Prise de parole inaudible sans micro)

Michel ILLAC :

On ne va pas... non, attendez, attendez, attendez, on ne va pas épiloguer encore une fois. Vous nous prêtez des propos et des actions qu'on aurait faites ou qu'on aurait mal faites. Ce n'est pas le cas.

Ces gens-là, on a une estimation de France Domaine. France Domaine a été sollicité pour donner une estimation supplémentaire parce qu'il y a des choses qui ont un petit peu changé qui leur sera faite. Ils ont été invités par lettre recommandée, accusé de réception pour qu'il y ait des traces à venir à une concertation. On va avancer sur le sujet et en attendant, puisqu'il n'y a pas la maîtrise foncière de ces deux endroits, on a un plan qui nous permet de créer l'aménagement du cœur de village en bonne et uniforme avec du parking conséquent. On fera des endroits où on avait prévu de faire autre chose, mais dans un premier temps on fera du parking, comme ça on va pouvoir avancer sur le projet et les fameux plans A et plan B.

Oui, on va appliquer. Oui, on sait faire sans l'acquisition. On l'a présenté l'incident. Le débat est clos là-dessus. On l'a présenté. On a présenté deux plans, un avec, un sens, et ben sans la maîtrise foncière, on sait faire et on va faire. Et quand on aura la maîtrise foncière, parce que vous verrez que dans les mois et les années qui suivent, les choses évolueront et on en reparlera. Vous direz Monsieur le maire, vous l'aviez dit à l'époque, enfin Monsieur le maire et son équipe évidemment. Et donc on avance comme ça aujourd'hui. On l'a fait pour le cimetière communautaire, on l'a fait pour la salle des fêtes de la culture, on l'a fait pour la place des Aires. Partout, partout on a fait de la prévention, partout on a fait de l'estimation de France Domaine, partout il y a eu des points de discussions avec les... et on est arrivé. Et aujourd'hui, ben il faudra le temps qu'il faut, parce que quand on fait un projet qu'on est aux affaires, on prend le temps qu'il faut.

Donc on a un plan qui permet aujourd'hui d'aménager le cœur de village tel qu'on en a besoin, tel que tout le monde le souhaite, et il y a des gens qui ont participé à la concertation et merci parce qu'ils ont apporté des éléments nouveaux qu'on a pris en compte. Donc on a ce plan, on va l'appliquer et au fur et à mesure on s'adaptera et on évoluera.

Donc aujourd'hui, il n'y a pas de débat. Ce n'est pas... il n'y a pas de débat, puis ce n'était pas le débat. Donc on a voté, on va rester là pour ce sujet et on va passer au à la délibération suivante qui AVELO 3, et je vais donner la parole à Laetitia CLEMENT- ORTUNO.

→ *A la majorité des membres présents ou représentés*

Cinq abstentions :

M. Frédéric OUNANIAN- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY - M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD

Un contre :

M. Robert FHAL

➤ AVELO 3 – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE GESTION FINANCIERE ET MATERIELLE ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A VELO

Annexe 1 : Avenant modifiant la convention financière et matérielle

Annexe 2 : Convention de mise à disposition d'un local de stockage pour les vélos

Laetitia CLEMENT-ORTUNO :

Alors donc on est sur le projet à vélo 3, on en a souvent parlé. Donc c'est un programme de coopération entre les quatre communes de la côte bleue pour développer la pratique du vélo. Pour cela, différentes actions ont été engagées, comme la fête du vélo, aussi la réalisation d'un schéma cyclable avec des études qui ont été faites par un bureau d'étude.

Le mois dernier, on a eu des ateliers citoyens là-dessus. Certains d'entre vous d'ailleurs étaient présents et les résultats devraient être présentés en janvier.

Donc dans ce cadre de développer la pratique du vélo, les communes ont aussi décidé d'acquérir quatre vélos électriques pour les faire tester aux habitants et donc encourager sa pratique.

Pour mettre en place cette mise à disposition des vélos, il faut faire un avenant à la convention qu'on avait signée en conseil ici en juin 2024. Donc puisque quatre vélos ont été acquis avec leurs équipements, à la fin du programme cette convention précise que chaque commune deviendra propriétaire. Chacune des quatre communes deviendra propriétaire d'un vélo.

Cet avenant a été passé au conseil municipal de Sausset. Il passera à celui du Rove, ben mardi prochain je crois chez eux, et pour Carry au prochain conseil dont je n'ai pas la date. Il faut aussi qu'on prévoit pour ces vélos un local de stockage pour quand on les mettra à disposition.

Au moment où on les mettra à disposition. Donc c'est ce qui est dans la délibération aussi : pour stocker les vélos, leurs batteries, il y aura par vélo une sacoche, un panier, un casque, un support pour smartphone, un antivol et le gilet de secours, enfin le gilet jaune. Et il y aura en plus aussi un siège enfant au cas où une famille voudrait prendre ses vélos, qui seront mis à disposition... je crois que j'ai oublié de dire... gratuitement.

Donc ce local devrait être accessible au chargé de mission qui gèrera le planning des prêts. La rotation sur les communes sera de 2 ans avec un prêt de 2 semaines, qui pourra être renouvelable pour les habitants s'il n'y a pas de demande derrière. Il y aura aussi une rotation pour permettre à chaque commune de mettre à disposition des vélos à la belle saison.

Le tirage au sort pour l'attribution de ces vélos a été effectué mercredi dernier au copil vélo qui s'est tenu sur la commune de Carry, et notre commune a été la première à avoir été tirée au sort. Donc on mettra les vélos à disposition à partir d'avril 2026. Pour une durée de 2 mois, et ça sera géré par le chargé de mission, qui est Monsieur Gautier MIAILLE.

Est-ce que vous avez des questions ? Merci.

Frédéric OUNANIAN :

Oui. Donc moi je j'étais très heureux de voir que ce projet avait été mis en place à vélo, le projet général avec l'adhésion des quatre communes de la côte bleue.

J'ai participé aussi à l'atelier qu'il y a eu donc à Ensues-la-Redonne et j'avais plein d'espoir sur ce projet-là, parce que je pensais que derrière il y avait une vraie volonté, alors politique et surtout financière pour faire des aménagements. Et si je dis des bêtises, tu me coupes Laetitia. Si j'ai bien compris, pour la partie qui concerne le vallon de l'Aigle, il n'y aura pas d'aménagement de voirie lourd. Ça sera seulement du traçage et des petits potelets.

Laetitia CLEMENT-ORTUNO :

Je te réponds tout de suite. Alors oui, pardon. Alors là, l'étude n'est pas encore faite, donc on demande une étude. Là, ils ont fait une pré-étude. Derrière, avant de faire des travaux, ils vont devoir faire des études complémentaires.

Donc effectivement, quand on a eu la réunion là, le soir-là, il nous avait expliqué que, au regard de la largeur de la route, tout ça, on pouvait faire qu'une piste selon eux, selon le bureau d'étude, dans un seul sens.

Nous, on demande une étude bien précise puisque nous avons placé le vallon... le vallon de l'Aigle pour nous en priorité. Donc, au jour d'aujourd'hui, les études complémentaires, on demande à ce que des études complémentaires soient menées pour qu'on trouve la meilleure solution pour rendre la piste cyclable au vallon de l'Aigle effectivement pour rendre cela possible.

Frédéric OUNANIAN :

D'accord. Bon, tu me rassures à moitié, puisque bon, faire une piste dans un seul sens... donc a priori c'était le sens montant et pas faire le sens...

Laetitia CLEMENT-ORTUNO :

Non, ça, ils ne savent pas nous dire. Donc nous, c'est pour ça qu'on demande des éléments plus précis là-dessus.

Donc j'ai oublié, je crois que j'ai oublié de vous dire, il y aura une restitution publique des premières études du bureau d'études en janvier. On n'a pas la date encore, mais bien évidemment qu'on communiquera dessus.

Mais je partage, et notamment c'est ce qui est ressorti à la réunion qu'on a eue avec les habitants : la priorité était de faire une piste cyclable au vallon de l'Aigle. Donc je partage tout à fait ton opinion là-dessus, et c'est ce que nous ont remonté les personnes qui étaient présentes.

Frédéric OUNANIAN :

Bon allez, ça me fait plaisir de l'entendre. On va attendre le mois de janvier, voir la restitution et derrière les crédits qui seront mis.

Laetitia CLEMENT-ORTUNO :

Et derrière, nous, on se battra de toute façon pour que cette piste-là soit réalisée.

Frédéric OUNANIAN :

OK, je te remercie.

Aurélié POTIER – DORCHY :

Alors moi, je voulais savoir Laëtitia, depuis la semaine dernière, puisque tu nous avais dit en commission développement durable que les communes ne participaient plus aux Copils, je voulais savoir si la semaine dernière ils sont venus ou pas, c'est ce que tu avais dit en commission.

Laetitia CLEMENT-ORTUNO :

Je précise...

Aurélié POTIER – DORCHY :

Alors, attends, je n'ai pas terminé. Laisse-moi terminé s'il te plaît.

Laetitia CLEMENT-ORTUNO :

Mais je t'en prie.

Aurélié POTIER – DORCHY :

Alors, le local de stockage, comme il ne sera pas accessible directement, c'est le chargé de mission qui va ouvrir à chaque fois. Donc, il est basé à Carry, va venir ouvrir, refermer. Mais s'il n'est pas disponible, qui prendra en charge ce poste-là ?

Alors moi, j'avais compris que c'était 15 jours et là tu viens de parler de 2 mois. Je n'ai pas compris là.

Laetitia CLEMENT-ORTUNO :

J'ai parlé des deux. La première question, c'était le Copil. La dernière fois effectivement, je t'ai dit que je n'avais pas la réponse puisque j'étais une élue qui était, il y avait une élue en Visio et moi j'étais la seule présente au Copil. Ce copil-là, il y avait différentes communes étaient représentées puisqu'il y a d'autres élus. Par exemple le Rove, j'avais dit qu'il était excusé, effectivement puisqu'il travaille, il est enseignant donc il pouvait venir au Copil que le mercredi. Et donc je n'avais pas les informations là. J'ai les informations : les communes étaient présentes. Peut-être pas tous les élus, mais les communes étaient présentes ou représentées au dernier Copil où il y a eu le tirage au sort.

Pour la mise à disposition, donc ça va être... c'est ça va être simple. Enfin, ça va être une disposition : c'est le chargé de mission qui va gérer ça. Il va faire comme ils font pour la métropole. Ça va être sur rendez-vous. Ils vont proposer des rendez-vous aux personnes et les personnes s'adapteront à ces créneaux.

C'est... moi, j'ai un vélo... enfin j'ai voulu prendre un vélo métropole. C'est comme ça : on m'a proposé un créneau, je suis venue et ça s'est très bien géré.

Et c'est au-delà de quatre communes parce que c'est surtout de la métropole. Donc j'ai totalement confiance aux chargés de mission pour effectuer cela.

On a les vélos sur la commune, on les a pour 2 mois et les personnes peuvent les... ils sont à leur disposition et se mettre renouvelables si derrière personne n'en veut.

Aurélié POTIER – DORCHY :

Est-ce qu'il pourrait être mis sur le site internet de la ville ?

Laetitia CLEMENT-ORTUNO :

Alors, il sera sur le site internet de AVELO et après on pourra le mettre sur le site de la ville. Là, pour l'instant, on a procédé au tirage au sort et comme je le disais, il faut que chaque commune ait le vélo à la belle saison. Sinon, bon, nous, ça tombe bien, on est les premiers, on est là au printemps.

Le chargé de mission, à partir du tirage au sort, va faire tout le planning pour les 2 ans. Au jour d'aujourd'hui, je ne l'ai pas... comme ça a été tiré au sort mercredi prochain, mais après il sera sur le site... sur le site AVELO et bien évidemment, il mettra sur le site de la ville pour informer notamment les personnes qui puissent disposer de ce service.

Il y a d'autres questions ? Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Alors, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6. Merci.



→ *A la majorité des membres présents ou représentés*

Six abstentions :

Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD

Michel ILLAC :

Bon, l'ordre du jour... non, il reste la convention territoriale... Oui, on va revenir, mais on y reviendra après. On finit d'abord la convention territoriale globale.

➤ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - RENOUELEMENT

Annexe : Convention territoriale globale et pièces annexes

Hélène VARRE :

Alors le rapport concerne donc le renouvellement de la CTG pour la période 2026 à 2030. La CTG, c'est un projet de territoire de service aux familles et une démarche intercommunale, donc avec le Rove, Carry, Sausset, Château Neuf et Ensues et bien entendu avec la CAF.

Les principaux objectifs de cette CTG, c'est de maintenir les services aux familles déjà existants et pérenniser la qualité de l'offre, faciliter et favoriser la coordination entre les collectivités et soutenir et développer de nouvelles réponses aux besoins sociaux du territoire.

Donc la démarche a été la suivante :

D'abord, ils ont réalisé un diagnostic pour chaque commune. À partir de ce diagnostic, des enjeux ont été définis et par enjeu, ils ont décliné des actions opérationnelles.

Pour cela, il a été nommé des chargés de coopération de chaque commune et on a défini leur mission pour cette CTG.

Ensuite, comme dans tout projet, les chargés de coordination ont assuré la réalisation, le pilotage, le suivi et le bilan au travers des commissions, soit sur des thèmes particuliers, soit sur les comités techniques ou des comités de pilotage.

Et en plus, pour cette CTG, la CAF a proposé des appels à projet.

Donc là, Ensues a répondu sur certains et a mis à disposition un outil collaboratif de pilotage qui s'appelait « la CTG dans ma poche ».

Donc, dans les rapports qui vous ont été transmis, vous retrouvez les enjeux qui ont été validés pour la période 2026 à 2030 et les actions qui sont associées à ces enjeux. Si vous avez des questions...

Aurélien POTIER – DORCHY :

Oui. Alors, je pense qu'il y a dû avoir un souci dans la transmission des annexes, parce qu'en fait on s'est retrouvé avec 369 pages.

Hélène VARRE :

Alors, il me semble que l'on vous a renvoyé effectivement dans le premier envoi, on avait eu un souci sur les annexes...



Aurélié POTIER – DORCHY :

Et donc là, on en a 100 en fait. Alors moi, j'ai quelques questions. Le document mentionne que vous prenez en charge le BAFA pour 2 à 5 jeunes par an. Donc la dépense, est-ce qu'elle est prévue au budget primitif ? Et sur quelle ligne budgétaire ?

Hélène VARRE :

Alors oui, elle est prévue pour deux. Alors sur la ligne budgétaire...

Sébastien ALARCON.

Classique mais sur le budget de fonctionnement.

Aurélié POTIER – DORCHY :

Mais c'est une ligne spéciale BAFA. Vous prenez en charge combien alors ? C'est deux par an. Donc depuis 2020, combien y a-t-il eu de BAFA payés par la commune ?

Hélène VARRE :

On pourra vous donner la liste exacte, mais effectivement, on paye pour deux BAFA annuellement et là, on a prévu une ligne budgétaire pour trois.

Aurélié POTIER – DORCHY :

Pour trois. D'accord. Alors, vous avez dit tout à l'heure, Madame VARRE, c'est la CAF qui a réalisé ce document ou c'est vous ?

Hélène VARRE :

Alors c'est la CAF plus les chargés de coopération qui sont nommés par commune.

Aurélié POTIER – DORCHY :

D'accord.

Hélène VARRE :

Mais le document final a été bien entendu rédigé par la CAF ?

Aurélié POTIER – DORCHY :

D'accord.

Hélène VARRE :

Avec les éléments qui ont été apportés par...

Aurélié POTIER – DORCHY :

Alors dans ce document, vous avez également parlé de ma prime adapte. Alors, on découvre ma prime adapte. Et donc on voudrait savoir combien de personnes ont bénéficié de cette prime adapte, c'est au social notamment, puisque vous le notez dans le CTG. C'est noté dans le CTG au niveau du social.

Hélène VARRE :

Oui, oui, oui, parce que dans le CTG, on n'a pas que la partie scolaire, on a la partie sociale.

Aurélié POTIER – DORCHY :

Ah ben c'est noté comme ça en tout cas dans le CTG.

Hélène VARRE :

Mais vous le retrouvez certainement dans le bilan des actions.

Aurélié POTIER – DORCHY :

Non, non, c'est noté que le CCAS a proposé ma prime adapte à plusieurs personnes en fait. Donc c'est pour ça que moi je voulais savoir combien de personnes en ont bénéficié.

Hélène VARRE :

Mais pareil, on vous le donnera. On vous donnera les éléments.

Aurélié POTIER – DORCHY :

OK. Alors juste... alors ça, c'est encore une sacrée partie de mes... ce que vous n'aimez pas... revenir dans les annexes, ils se sont trompés, ils nous mettent les décisions des conseils municipaux des communes d'Aiguille, Lambesc, etc., alors que ça ne concerne pas. C'est une erreur ?

Hélène VARRE :

Non, pas du tout. Dans le premier envoi, il y avait certainement cette erreur-là et dans le deuxième envoi, la convention devait être bonne.

Aurélié POTIER – DORCHY :

OK. Merci.

Hélène VARRE :

De rien. Du coup, on peut voter. Qui est pour ? A l'unanimité .Merci.

→ *A l'unanimité des membres présents ou représenté*

➤ ACTUALISATION DES INDEMNITES DES ELUS

Annexe : Tableau des indemnités des élus

Michel ILLAC :

Alors, comme prévu, on va revenir sur la délibération indemnité des élus communautaires en 2025.

Bon, renseignement pris, et je crois qu'on avait déjà expliqué dans cette instance, à une époque, le fait qu'on mettait plutôt des pourcentages que des montants, ce qui permettait d'ailleurs, quand il y avait une augmentation de l'indice automatique, de ne pas avoir à redélibérer. Ça évitait la lourdeur.

Donc aujourd'hui, on nous dit qu'il est souhaitable et recommandé, il y a des circulaires et le Journal Officiel l'a dit clairement. Il est recommandé dans les délibérations des assemblées sur les indemnités votées de ne mettre que des pourcentages.

En ne mettant que des pourcentages, ça permet d'avoir une arithmétique.



Donc, on va se conformer à ce qui nous est recommandé, conseiller, et qui a été publiquement annoncé, et on va donc proposer de voter la délibération sur les indemnités telles qu'elle vous a été présentée, et chacun exprimera son vote en son âme et conscience, comme on dit.

Alors, on met au vote la délibération sur les indemnités d'élus. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui est contre ? Quatre « contres ».

→ *A la majorité des membres présents ou représentés*

Deux abstentions :

M. Frédéric OUNANIAN- M. Robert FHAL-

Quatre votes contre :

Mme Aurélie POTIER DORCHY- Mme Claudine GUARY - M. John LANNE - M. Jean-Noël ALLARD

Michel ILLAC :

Allez, merci pour ce sujet.

On a vérifié entre-temps aussi la particularité sur les décisions ou les arrêtés, je ne sais plus, qui ne semblaient ne pas être...On a vérifié, c'est bien sur le site de la ville.

Par contre, sur la borne, il y avait la 169 qui n'était pas. Donc on va rectifier cette anomalie. pour ça.

Aurélie POTIER – DORCHY :

Excusez-moi, j'ai regardé juste avant de venir, elle n'y était pas . Donc vous avez dû les rajouter ensuite en fait.

Ah non, mais même sur le site de la ville, je ne l'avais pas vu. J'ai fait les deux. J'ai fait l'application « My Ensues » et j'ai fait également le site internet via mon ordinateur. Elles n'y étaient pas.

Michel ILLAC :

On va vous envoyer la capture d'écran qui a été faite avec l'heure où ça a été fait, qui montrera... qui montrera... bon, l'essentiel, c'est qu'au final, les uns et les autres soient attentifs pour que tous les éléments figurent là où ils doivent être.

Alors après, on avait aussi une série de questions orales qui avaient été posées, comme la loi vous le permet, et nous allons donc y répondre très rapidement mais de façon exhaustive aussi.

QUESTIONS ORALES FREDERIC OUNANIAN

Première question

Dans la perspective de la campagne électorale pour les élections municipales de 2026, je vous remercie de bien vouloir nous préciser quelles sont les règles actuellement en vigueur concernant :

- 1/ Le prêt et l'utilisation des salles municipales pour l'organisation de réunions de travail par les candidats déclarés.
- 2/ Les conditions d'organisation de réunions publiques par ces mêmes candidats dans les équipements communaux.
- 3/ Dans ces deux cas, pouvez-vous nous indiquer les modalités d'attribution, les critères appliqués, ainsi que les éventuelles contraintes ou limitations réglementaires ?

Pour rappel, le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public ([art. L 2144-3](#) du Code général des collectivités territoriales).

Il appartient au maire, en tant qu'administrateur des propriétés communales, de délivrer l'autorisation ou le refus d'occupation et de signer les conventions de location.

Il lui revient donc d'encadrer la mise à disposition des locaux communaux en période électorale.

Pour l'organisation de « réunions de travail », il convient à chaque candidat de s'organiser individuellement. La municipalité ne mettra à disposition de salle pour aucun candidat.

Par ailleurs, le prêt gratuit de salles pour l'organisation de réunions électorales est considéré comme un usage républicain ancien à la condition que tous les candidats d'une circonscription soient placés sur un pied d'égalité. Il vous appartient d'en faire la demande afin de garantir la transparence et l'égalité.

Pour votre information, la salle polyvalente sera celle mise à disposition des candidats qui en auront fait la demande et selon des choix que nous ferons collectivement.

Deuxième question

Concernant l'après-midi récréatif offerte aux Ensuennens le samedi 29 novembre au parc d'attractions Magic Park Land, je souhaiterais obtenir plusieurs précisions :

- 1/ Quelle est la jauge maximale d'accueil du parc pour ce type d'événement ?
- 2/ Combien de places ont été mises à disposition par la mairie pour cet évènement ?
- 3/ Quel a été le nombre d'entrées réellement enregistrées par les services du parc ?

4/ Quel est le coût financier et matériel supporté par la municipalité pour l'organisation de cet événement ?

Pour cette manifestation, comme vous le savez elle a été réalisée en partenariat avec le propriétaire du Parc.

La municipalité a assuré la logistique de la billetterie sur la base des autorisations délivrées par le propriétaire selon l'amplitude horaire et la gestion des flux entrants et sortants.

La commune a délivré près de 2311 billets (comme les années précédentes).

Le seul coût supporté par la collectivité est celui de la billetterie confection et distribution par le personnel de l'accueil mairie.

Troisième question

Marché de Noël et participation des commerçants locaux

Plusieurs administrés m'ont signalé qu'un commerce récemment implanté à Ensùès n'aurait pas pu participer au marché de Noël, et qu'aucun contact préalable de la mairie n'aurait été pris afin d'étudier une solution permettant sa participation.

À ce titre, pourriez-vous nous préciser :

- 1/ Les raisons de cette non-intégration au marché de Noël.
- 2/ Les démarches réalisées, ou non, par la municipalité pour associer l'ensemble des commerces locaux à cette manifestation.
- 3/ Le nombre total de commerçants locaux qui participent cette année au marché de Noël.

Ne sachant pas de quel commerçant vous parlez, nous ne pouvons répondre à votre question.

Concernant le nombre total de commerçants locaux, il y aura 47 exposants en tout dont un tiers d'Ensùès.

Quatrième question

Colis de Noël pour les seniors et le personnel communal

Pour ce qui concerne la fourniture des colis de Noël destinés aux seniors et au personnel communal, pourriez-vous indiquer :

- 1/ De quelle manière les commerçants d'Ensùès ont été informés de l'appel à candidatures relatif à la fourniture de ces colis.
- 2/ Combien ont répondu à la proposition.
- 3/ Combien de commerçants locaux ont été retenus à l'issue de cette procédure.

En ce qui concerne l'achat des colis de Noël pour le personnel la commune met en concurrence, cette année 4 prestataires ont fait des propositions suite à consultation par mail et le choix a été fait au regard des trois devis reçus.



Nous pouvons vous informer que c'est la proposition d'un commerçant d'Ensuès qui a été retenue (La Route des Calanques).

Pour ce qui est du colis des séniors, compte tenu du volume la mise en concurrence répond à un formalisme règlementé.

Une consultation a été publiée sur un site spécialisé (e.marchepublic.com) le 12 septembre 2025 et clôturée le 14 octobre 2025.

Il appartient à chaque professionnel de se créer des alertes sur ce type de plateforme quelle que soit sa localisation.

Cinquième question

Fourniture des produits liés aux festivités de fin d'année

S'agissant des dépenses liées aux festivités de fin d'année (viennoiseries, goûters, chocolats, vin chaud, etc.), pouvez-vous nous préciser :

- 1/ Comment les commerçants d'Ensuès ont été informés de l'appel à candidatures pour ces prestations.
- 2/ Combien ont répondu à la proposition.
- 3/ Combien d'entre eux ont été retenus.

Il y a une confusion dans la dénomination : Un appel à candidature concerne une procédure officielle qui invite les intéressés à déposer un dossier de candidature préalablement à une offre.

S'agissant des dépenses que vous évoquez, il s'agit d'achats quotidiens que font toutes les collectivités. Ensuès, comme de nombreuses communes, a des comptes clients ouverts avec divers fournisseurs (tel que l'UGAP, Centrale d'Achat Métro ou plus localement Intermarché, les pharmacies, la boulangerie Fornasero, les pizzerias, la fleuriste SEGARD, les garagistes...). En fonction de ses besoins, la commune émet un bon de commande auprès de l'un de ses fournisseurs, dans le respect des règles de l'achat public et leurs disponibilités...

QUESTIONS ORALES ROBERT FHAL

Cœur de village :

- 1 -Ou en sommes-nous ? vous aviez annoncé « un début des travaux et des coups de pioches imminent »

Les travaux qui seront engagés par la commune font l'objet d'une consultation des entreprises (procédure de Marchés publics) qui est en cours.

2- Combien y'a-t-il d'ouvertures de commerces prévues et à quelle date ?

L'ensemble des emplacements des commerces a été rendu public lors de la réunion publique du 23 septembre dernier.

Un premier emplacement a été attribué à la pâtisserie Manon Lacroix suite à un premier appel à projet.

D'autres vont suivre dont certains sont imminents.

3- quel est le timing des travaux d'ouverture de chaussées pour l'enfouissement des lignes ?

L'ouverture de la chaussée pour l'enfouissement des lignes est une opération qui fait suite, elle aussi à une procédure, subordonnée à une délibération qui a été présentée au présent conseil municipal puis à une inscription budgétaire de la commune, du TE13 (syndicat) et de la Métropole. Le projet est bien engagé et la commune communiquera au fur et à mesure.

3- Comment comptez-vous organiser les événements prévus dans le cœur de village comme la fête de la musique par exemple ou les vide greniers pendant les travaux ?

Soyez assuré que nous serons en mesure de gérer l'organisation de quelques manifestations si nécessaire en fonction des phasages de travaux. Nous avons toujours su prendre les bonnes mesures d'adaptation (En 2023 nous avons déménagé l'Hôtel de ville pour sa réhabilitation) (En 2024 nous avons déplacés les manifestations du boulodrome pour travaux...)

- Sécurité des commerces et des habitants durant la période des fêtes et des vacances.

1- Comment sera organisé l'opération de sécurisation des commerces cette année ? A partir de quelle date ? Samedi et Dimanche inclus ?

Pendant cette période les horaires de la Police Municipale sont de 10h à 19h hors samedi et dimanche. Le service accentuera les patrouilles aux abords des commerces comme les années précédentes.

Nous avons un travail en corrélation avec la Gendarmerie qui renforce ses patrouilles notamment le week-end.

2- Avez-vous activé le plan tranquillité vacances ? Qui recevra les inscriptions et est-ce que les horaires de patrouilles de la PM seront élargies ?

L'opération Tranquillité vacances est à la demande des particuliers toute l'année.

Ces demandes sont gérées directement par la Police Municipale avec transmission à la gendarmerie.

Un formulaire est téléchargeable sur le site de la ville à cet effet.

Michel ILLAC :

Voilà pour les réponses aux questions orales. On va dire que le conseil municipal est clos. On va vous souhaiter une bonne soirée et de bonnes fêtes de fin d'année à tous et à toutes. Et profitez de ces moments de partage, c'est important. Merci.

Le président de séance :

Le Maire,

Michel ILLAC

Le secrétaire de séance :

Jean-Noël ALLARD

